

# JOURNAL DES CAMPAGNES



*L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.*

3eme Année

Jeudi 10 Avril 1884

No 10

CONDITIONS

DU

JOURNAL

## DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE.**  
POUR LA FRANCE : — **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

**Léger Brousseau,**

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9.

### Le roi doit-il gouverner ?

Un des collaborateurs du *Moniteur de Rome* adressait naguères à ce journal l'expression de ses idées sur "l'action monarchie" en France. A ce propos, il passait en revue l'attitude des divers journaux conservateurs et, selon son habitude, il traitait assez mal l'*Univers*. Mais ce que pense de nous le *Moniteur de Rome* nous importe fort peu, surtout lorsque, pour nous mieux attaquer à son gré, il nous travestit, nous laissons volontiers de côté ce qui, dans cette correspondance, nous est personnel. Aussi bien l'occasion s'est offerte depuis à propos d'autres attaques, de définir nettement une fois de plus quel rôle nous entendons garder, en tant que catholiques, dans le mouvement dont il s'agit. Mais, au point de vue des principes, une déclaration de la correspondance de Rome mérite d'être relevée, comme indice des sentiments dont se nourrissent, hélas ! un trop grand nombre des partisans d'une restauration de la monarchie.

A première vue, quand on parle de la convenance, de la nécessité d'une restauration monarchique, il semble que ce projet doive être principalement soutenu dans le but de mettre à la tête du gouvernement de la France un prince qui, comprenant ses devoirs et s'inspirant de nobles

exemples, ait à cœur d'exercer son autorité pour la défense et la garantie de tout droit. Le *Moniteur de Rome* ne l'entend pas ainsi. "Qu'im portent dans l'état actuel de la France", dit-il, "les idées personnelles d'un roi ? Fût-il sur le trône, M. le comte de Paris ne serait pas à même de faire prévaloir sa propre politique."

La fameuse maxime : "le roi règne et ne gouverne pas" n'a jamais eu d'adhésion plus catégorique. Qu'en faut-il penser ? C'est l'*Osservatore cattolico* qui répond :

Ce principe est détestable. Qu'est-ce donc un roi, pour les défenseurs du comte de Paris ? Ainsi vous dépouillez le roi de toute initiative personnelle ; vous reconnaissez le parlementarisme dans toute la plénitude du concept révolutionnaire, c'est-à-dire l'autorité sociale venant du peuple au lieu de descendre d'en haut. Et vous qui soutenez cela, c'est vous qui avez repoussé le comte de Chambord pour ses idées personnelles ! Vous êtes donc l'absurde et la contradiction vivante ! Ah ! le grand roi avait bien raison de refuser la couronne qu'on lui offrait, puisque vous étiez parmi ceux qui la lui offraient, vous qui auriez amoindri son autorité en la réduisant à un fantôme parlementaire, pour le seul seul avantage de la révolution !

C'est là un principe éminemment révolutionnaire et condamné par l'Eglise, que celui qui soutient ainsi à la suite de la *Défense* et du *Figaro* le correspondant du *Moniteur de Rome*, à savoir que les idées personnelles du roi ne doivent influencer en rien sur le gouvernement. C'est le parlementarisme qu'ils veulent, le parlementarisme qu'ils ont substitué au catholicisme et au système de gouvernement enseigné par la nature des choses !

L'*Osservatore cattolico* demande ensuite pourquoi, si les idées personnelles d'un chef de gouvernement ne doivent influencer en rien sur la direction du gouvernement, l'on s'en prend soit à M. Grévy, soit à M. Ferry, et pourquoi l'on a la république en détestation ? Il est certain que la conséquence est rigoureuse, et qu'il paraîtrait fort superflu de changer le système gouvernemental si ce changement ne devait être qu'une muta-

tion de nom. Aussi, en considérant que l'expérience du passé n'a pas fait plus de lumière dans l'esprit de ceux qu'elle devait surtout instruire, l'*Osservatore cattolico* a-t-il raison de s'écrier :

S'il en est ainsi, allons, messieurs les correspondants parisiens, en avant. Vous et les vôtres, entrez au Parlement, faites le siège du président du conseil et du président de la République ; circonvenez-les et infusez à ces hommes vos théories qui sauveront la nation française... Pauvres pygmées, pauvres illogiques, pauvres impuissants ! Mais vous n'avez su conserver ni le gouvernement quand il était dans vos mains, ni le Parlement quand il était catholique vous avez maculé une belle page de l'histoire de France, vous avez cédé la patrie à la révolution, vous avez désarmé les forts, condamné à l'exil un grand roi, qui a mieux aimé mourir, gardant intacte la couronne de saint Louis plutôt que de la livrer souillée à son successeur. Ah ! non, ce n'est pas de vous que la France attend le salut. Elle l'attend de ceux que vous rappelez indifférents et impossibles, parce qu'ils professent les principes et suivent les règles sages et salutaires qui jaillissent de l'Eglise catholique.

L'*Osservatore Cattolico*, après avoir averti le correspondant du *Moniteur de Rome* qu'il "ne comprendra jamais la politique de l'*Univers* s'il ne connaît exactement ce qu'est la politique chrétienne", ajoute que ce qu'on demande à l'*Univers* au nom des singulières maximes de gouvernement que professe le correspondant du *Moniteur de Rome*, il est impossible de l'obtenir, par la raison que l'*Univers* ne le pourrait faire qu'en abandonnant les principes sans lesquels un gouvernement qui aspire à sauver la société n'est vraiment pas digne de ce nom.

Nous ne pouvons que remercier l'*Osservatore Cattolico* d'avoir si bien compris et si bien soutenu contre les parlementaires, correspondants de journaux ou autres, la raison de notre attitude.

### Le Bon Père

C'est le nom que la familiarité respectueuse de ses fils et de ses ouvriers donnait durant sa vie, à l'homme de bien, au patriarche, au saint qui vient de mourir, en sa maison du Val-des-Bois, dans sa 89e année.

Qui ne connaît, dans le monde de l'industrie et dans le monde catholique, la famille Harmel ? C'est son chef, Jacques-Joseph, qui, lundi dernier, à sept heures du soir, rendait le dernier soupir au milieu de ses fils du sang et de ses fils d'adoption, agenouillés en larmes près du lit funèbre pour recueillir ses derniers enseignements.

Ces enseignements, une phrase de son testament les résume : "Aimez, dit-il à ses fils, aimez nos chers ouvriers ; ils étaient mes enfants ; vous reprendrez ma paternité ; vous continuerez à les porter vers Dieu et à leur faire du bien." En ces quelques mots, celui qui les laisse aux siens comme un programme dont ils ne doivent pas s'écarter, caractérise admirablement le genre d'apostolat qu'il put voir continué sous ses yeux par ses enfants, surtout par celui qu'on a si justement nommé "l'Apôtre de l'usine", et dont il a pu aussi, avant de mourir, constater, en bénissant Dieu, les nombreux et féconds résultats.

C'est bien, en effet, une paternité que Jacques-Joseph Harmel voulut exercer à l'endroit de la famille industrielle dont il était chef. Un jour, quand on fera l'histoire de cette longue, laborieuse et sainte existence, on racontera par le détail au prix de quels labeurs, de quels sacrifices et quelles prières surnaturalisant et fécondant tout cela, le Bon-Père conquiert auprès des ouvriers, qu'il avait trouvés dans une ignorance et un éloignement complets des devoirs religieux, cette affection reconnaissante qui devait peu à peu rendre possible, puis facile la création au Val-des-Bois et le développement des confréries, institutions économiques, cercles, etc., multipliés aujourd'hui en cette oasis industrielle, où l'on ressent dans la paix et la joie, comme un avant goût de l'actif repos du ciel.

Aujourd'hui nous ne pouvons qu'indiquer en traits rapides la physiologie générale de cet homme, si simple et si vraiment grand, dont l'abord étonnait d'abord les visiteurs, qui cherchaient en lui les dehors de l'homme d'action et d'organisation qu'il était, et qui n'y trouvaient que le sourire paternel de l'homme voué à l'existence la plus calme du foyer. Ce contraste même portait à la réflexion et il fallait ensuite bien peu de paroles et bien peu de men pour reconnaître tout ce qu'avait de puissant, en sa simplicité, même le cœur de ce père qui, sans grand efforts et par sa bonté même, avait pour ce qui le concernait, résolu la question sociale en décidant que chez lui ses ouvriers seraient en famille comme y étaient ses propres enfants.

Dans la pratique, cette idée si simple et si lumineuse rencontre souvent des difficultés de plus d'une sorte. Le Bon-Père les avait connues, et avec la grâce de Dieu, sans se rebuter jamais, avait toujours fini par en triompher. Quelle joie intime et profonde ce fut pour lui le jour où, comme signe de ce triomphe, il put, à la tête de sa double famille, celle du sang et celle de l'industrie, voir s'élever, au centre de ses établissements industriels, la maison spirituelle, cette vaste chapelle par où commencèrent dès lors toutes les fêtes de la famille et de l'atelier !

Lorsqu'il nous fut donné de le voir il y a deux ans, c'était précisément au sortir de cette chapelle, où il venait d'entendre une messe matinale. Salué, au sortir et embrassé par ses fils, dont la vénération et la tendresse ajoutaient tant d'émotion à ce spectacle attendrissant, il nous représentait vraiment la figure du patriarche Jacob, mais un patriarche dont les fils étaient autant de Josephs entourés eux-mêmes de toute l'affection que l'ancien patriarche accordait à son Benjamin. Et quel spectacle encore quand, au sortir de la table de communion, on assistait, à la table de famille, aux agapes de ces cinquante enfants et petits-enfants formant de leurs âges échelonnés une couronne d'une variété admirable à la verte vieillesse du Bon-Père ? Puis, quand on se prenait à visiter les bâtiments de l'usine, quelle merveille encore et quelle édification de sentir comme circuler à travers tous les rouages de l'industrie multiple, ce souffle unique de la paternité du chef, animant tout, et son sourire se retrouvant par reflet sur tous les visages qu'il éclairait d'un indicible rayonnement.

C'était le rayonnement de la conscience pure, et les douleurs des derniers moments n'ont pu l'altérer un seul instant. Depuis quinze jours, il se sentait gravement atteint, mais son esprit, toujours en éveil, veillait et présidait à tout. En cet état, il voulut non-seulement bénir et embrasser ses nombreux enfants et petits-enfants, mais bénir aussi et embrasser ses anciens ouvriers. Dimanche, veille de sa mort, il recevait autour de son lit les membres du conseil intérieur, voulant, comme il le disait, bénir une fois encore tous les ouvriers en leur personne, et, à tous ceux qui l'approchaient, il apparaissait ainsi dans un cadre de majesté qui semblait grandir encore, aux approches de la mort.

Dans son aspiration de voir Dieu, on l'entendait s'écrier avec de vrais élans de foi et d'amour : Mon Dieu ! que j'aie tout à vous, et à vous pour toujours ! Puis il revenait à la pensée qui fut l'inspiration de toute sa vie : " La France et les ouvriers. " Pour ces deux causes, qui n'en faisaient qu'une à ses yeux, il offrait ses souffrances et ses prières. Dans la paix où il est entré pour toujours, qui doute que ce vœu dernier d'une vie tout entière employée à

faire régner et goûter la paix, ne reçoive de Dieu, par son intercession, son heureux accomplissement !

AUGUSTE ROUSSEL.

### Le père Didon.

LES ALLEMANDS. (1)

On connaît les origines de l'ouvrage du Père Didon. Foudroyé, comme nous, par nos épouvantables désastres, y trouvant l'irréfutable preuve de la supériorité, non seulement de l'armée, mais de la nation allemande, l'éminent Dominicain a voulu se rendre compte de cette supériorité à laquelle nous n'avons daigné croire que lorsqu'il n'était plus temps de nous en méfier.

Il eut donc le courage de vaincre ses répulsions patriotiques, ses rancunes de vaincu, et il se fit étudiant allemand. J'avais eu d'abord quelque peine à me figurer un religieux de 40 ans passés aventuré au milieu de ces bandes tapageuses dont j'ai vu à Heidelberg, en 1865, d'assez singuliers échantillons. Le P. Didon nous rassure. Il rétablit sous son vrai jour ce type d'étudiant d'Outre-Rhin que nous nous représentions échevelé, bruyant, noyé dans des flots de bière, perdu dans la fumée de sa pipe et ne sortant de ses rêves d'utopiste que pour bousculer le bourgeois et le philistin. L'éminent écrivain fait justice de cette erreur quasi-séculaire. Il nous montre tous ces Wilhelm, tous ces Hermann, tous ces Max et tous ces Fritz disciplinés ; studieux, paisibles, imprégnés de l'esprit de famille et de l'esprit de respect, fidèles aux traditions, dociles aux traditions, dociles aux hiérarchies, dignes à la fois d'un prix de science et d'un prix de sagesse. Allons, tant mieux ! dirai-je, comme disait M. Villemain, lorsqu'Alfred de Musset, pour expliquer une absence, lui contait qu'il vivait dans l'eau depuis trente-six heures. Mais ici on se trouve en face d'un objection d'un autre genre. Si les étudiants allemands diffèrent à ce point de nos habitués de la Closerie des lilas et de la Grande-Chaumière, viveurs, gouailleurs, braillards, toujours à l'affût d'une émeute, pilliers d'estaminet, gibiers de barricades, ennemis de toute tradition, de tout respect, de toute hiérarchie et de toute discipline, comment ne pas attribuer ce contraste au contraste des qualités originelles ? Et dès lors, comment trouver une base quelconque pour un plan d'amélioration, de régénération nationale par l'extension des études, la diffusion de sciences, la réorganisation des écoles !

On a le droit de s'étonner—de s'affliger peut-être,—qu'un prêtre, un religieux, un prédicateur inspiré de la parole de Dieu, ne se soit pas préoccupé avant tout de ce qui devrait dominer pour lui les questions de nationalités, d'écoles, de philosophies, de sciences, d'instruction primaire ou secondaire,—de ce qui exaspère, consterne, indigné le plus humble des catholiques français : qu'il n'ait pas écrit un chapitre spécial, un chapitre préliminaire, pour déclarer que, à ses yeux, comme aux nôtres, la France de MM. Jules Ferry, Paul Bert, Tirard, Cazot, Martin-Feuillée, n'est plus la France, que tant qu'elle acceptera ce joug ignoble, fait d'impiété, de bassesse, d'athéisme, d'égoïsme, de lâcheté, d'arbitraire et de honte, elle déjouera tous les parallèles, paralysera toutes les leçons, n'neutralisera tous les con-

(1) C'est à ce livre, très discuté et malheureusement trop discuté, que M. de Pontmartin, l'éminent critique de la *Gazette de France*, consacre sa dernière semaine littéraire. Nous reproduisons les principaux passages de cette étude, dont l'auteur n'est certes pas suspect de rigorisme. (Courrier de Bruxelles)

seils, et restera, parmi les nation rivales, un objet de mépris.

Est-ce tout ? Pas encore ; fidèle à sa mission et à l'esprit de l'Eglise, le religieux dont je parle aurait été amené à ajouter que, de deux maux, on doit choisir le moindre ; que l'ignorance et la routine sont certainement très fâcheuses, mais que les chrétiens, les catholiques et surtout les hommes chargés du soin de nos consciences et de nos âmes, doivent encore préférer la routine, l'ignorance, la foi du charbonnier, à cette fausse science, qui dépeuple le ciel, pervertit l'enfant, matérialise l'homme, s'accommode à toutes les convoitises, s'ajuste à tous les vices, prêche la jouissance immédiate, supprime la vie future pour mieux exacerber la vie présente, organise les enfouissements civils, et jette sur le pavé, affamés d'argent, de pouvoir et de plaisir, des milliers de demi-savants, trop instruits pour se reposer dans ce qu'ils ignorent, trop ignorants pour se méfier de ce qu'ils savent.

Les libres-penseurs auraient crié, raillé, sifflé, renouvelé les vieilles plaisanteries de l'ornière, de la taupe, de l'écrevisse et de l'éteignoir. Mais pour un prêtre, pour un religieux, pour un Frère prêcheur,—et peut-être le Père Didon n'a-t-il pas assez médité cette vérité,—il y a des injures préférables à toutes les louanges ; il y a des éloges pires que tous les sarcasmes.

Cette précaution aurait été inutile, si la France, à laquelle s'adresse le Père Didon, pouvait être considérée solément, en dehors de ses maîtres actuels, si, gémissant sous les lois iniques d'un Pisistrate, elle appelait de tous ses vœux un Harmodius ou un Tharasybule. Mais, hélas ! là encore l'illusion est impossible. Si MM. Grévy, Ferry, Paul Bert et consorts nous gouvernent, c'est qu'ils sont soutenus par les députés et le Sénat. Si l'immense majorité du Parlement, des Conseils généraux et des Conseils municipaux est en parfait accord avec les détenteurs du pouvoir, c'est, j'imagine, qu'elle n'est pas reniée par le suffrage universel qui l'a élue. Donc à la faveur de ce beau régime où une bande de voyous, de chenapans, d'ivrognes ou de coupe-jarrets peut constamment accabler sous l'omnipotence du chiffre des unités telles que le duc de Broglie, M. Edouard Bocher, M. Buffet, M. de Mun ou le maréchal Canrobert, la France est absolument responsable de l'odieuse politique qui lui donne pour ministres de la guerre les généraux Farre, Thibaudin et Campenon, pour souverains les doublures et les triplures du citoyen Gambetta, et pour directeurs de consciences les ennemis mortels de l'Eglise, les persécuteurs des couvents, les fondateurs de l'école laïque, les propagateurs des catéchismes athées, les vivisecteurs si orgueilleux, si superbes, si contents d'eux-mêmes, si fiers de leurs origines, qu'ils aiment mieux descendre d'un singe qu'être créés par un Dieu.

Voilà ce qu'un fidèle et illustre enfant de saint Dominique aurait dû, selon moi, considérer avant de boucler sa valise et d'échanger son bréviaire contre les élucubrations de Schopenhauer, de Schleiermacher, de Biggenbarch, de Kuhn, de Hartmann etc., ou la statistique *der Deutschen universitäten*.

On connaît ma désastreuse manie. En écrivant cet article, je me débats contre le plus déplorable des *concelli*. Le père Didon me fait penser à la reine de Carthage et la reine de Carthage aux *Troyens*, de Berlioz. Au sortir de la répétition générale, un de mes amis, admirateur passionné du

compositeur, immortel depuis qu'il est mort me dit tout bas : " C'est très beau, mais cela ne me donne pas la sensation virgilienne. "—De même, je dirai de l'ouvrage du Père Didon : " C'est beau, mais cela ne me donne pas la sensation catholique, ou du moins monastique. " J'ajouterais que ce livre est un peu trop *laïque*, si ce mot jadis innocent, n'était désormais affreusement compromis par l'abus qu'en ont fait nos législateurs. Disons trop *seculier*, pour rendre plus poliment notre idée. Entendons-nous pourtant. Je suis sûr que, dans ces 420 pages, il n'y a pas une syllabe qui puisse effaroucher l'orthodoxie la plus ombrageuse. Je me plaindrais plutôt de ce que je n'y trouve pas que de ce que j'y trouve. Bornons-nous à un exemple.

— " Un seul fait, nous dit l'éminent écrivain, donnera une idée de l'activité théologique extraordinaire des facultés allemandes. Depuis un siècle, le problème (?) de la Vie de Jésus a suscité plus de soixante ouvrages importants, soit parmi les protestants, soit parmi les catholiques. "

Et il cite sans commentaires une trentaine de ces ouvrages. Il est évident que, dans ce nombre, il y en a, comme celui du docteur Strauss, le plus célèbre de tous, qui nient radicalement non seulement la divinité, mais l'existence de Jésus-Christ. D'autres, sans doute, se contentent des dissolvants dont M. Renan leur a emprunté ou prêté la recette. D'autres enfin, j'aime à le croire, se sont attachés à réfuter ces démolisseurs de nos Evangiles. Eh bien, j'aurais voulu que le Père Didon eût pitié de notre ignorance et signalât, parmi ces livres, ceux qui peuvent affermir la foi des chrétiens et ceux qui essaient de la battre en brèche. Je ne connais le livre du docteur Strauss que par l'analyse passionnée qu'Edgard Quinet en donna dans la *Revue des deux Mondes* du 1er octobre 1838. Je me souviens encore, après quarante-six ans, du tressaillement de stupeur que j'éprouvai à cette lecture, et de l'effroi qu'en ressentirent les personnes pieuses. Porter la robe de saint Dominique, prêcher la parole divine, dire la messe tous les matins, réciter chaque jour l'Evangile, vivre en communion perpétuelle avec ce Jésus qu'un critique corrosive s'efforce d'*humaniser* à l'aide d'explications mille fois plus invraisemblables que ses miracles, et écrire simplement ces mots : " Dr Fr. Strauss. — *La vie de Jésus Tübingen* 1835, "—sans y ajouter une ligne offensive, défensive ou préservative, une phrase qui rappelle le *trepidusque repente refugit*, du poète latin, — ce n'est pas raide, mais c'est maigre. Ecrire à la suite de cette alarmante nomenclature : " Quelle accumulation ! Quel riche entassement de *clartés* ! " C'est faire beau jeu aux mauvais plaisants, d'abord parce que les *clartés* allemandes sont moins claires que les obscurités françaises.

Le Père Didon est une belle âme, et—qui oserait en douter ? — une âme profondément chrétienne. Mais il a manqué de discernement. Il a mal calculé le lieu, le temps et la date ; il n'a compris ou voulu comprendre que l'optimisme, en certains cas, pouvait n'être que la fausse monnaie du patrimoine.

Le Père Didon réclame, en guise de remède à tous nos maux, la création d'un *Collège universel de France*, où l'on grouperait en cinq facultés toutes les sciences composant l'enseignement supérieur ; 1 Faculté des sciences religieuses ou théologie ; 2e Faculté de droit ; 3e Faculté de médecine ; 4e Faculté de philosophie, embrassant la littérature et les sciences naturelles et mathématiques ; 5e Faculté économique et politique, comprenant toutes les sciences appli-

FRANCE

Paris, 14 mars.

quées au développement des intérêts matériels et sociaux—Et il ajoute en note : " Nous sommes heureux de constater, etc..." Ah ! mon Révérend Père ! vous êtes bien heureux d'avoir quelque chose d'heureux à constater sous les ministres Ferry et Fallières ! Nous, profanes, nous, gueux de laïques, nous avons le malheur de ne pouvoir rien constater que de malheureux. Etant donné le caractère français, perverti depuis douze ans par tous les procédés de démoralisation, ce Collège universel de France ne tarderait pas à devenir une Tour de Babel. Les théologiens, c'est-à-dire, je pense, les aspirants au sacerdoce, y seraient insultés par les étudiants en médecine. Le ministre, le préfet de police et les sergents de ville donneraient raison aux carabins contre les séminaristes et Mgr l'archevêque de Paris, dans sa sagesse, suspendrait le cours de théologie.

— " De la lumière ! De la lumière ! Et encore plus de lumière ! " murmurait, à son lit de mort, Goethe, le grand sceptique, qui aurait bien dû, de son vivant, en mettre un peu plus dans le second *Faust*, et même dans le premier. Le Père Didon dirait volontiers comme lui. En thèse général il a raison ; mais à quoi bon éclairer une maison qui s'écroule ? Autant vaudrait poser un lampion sur ses ruines. Lumière, liberté, science, ce n'est pas là le plus urgent. L'essentiel serait de rétablir un ordre social sans lequel la liberté n'est qu'un leurre, la lumière un feu follet, la science un mensonge. Le Père Didon est un grand orateur chrétien. Eh ! bien, je vais, en finissant, lui présenter une hypothèse. Je suppose qu'il soit appelé à prêcher un carême dans une de nos grandes villes, et que, par extraordinaire, le préfet, le maire, les magistrats, s'inspirant de M. Jules Simon, disent au prédicateur : " Une fois dans l'église, dans votre chaire, vous êtes chez vous. Parlez librement ! Ne dissimulez rien de ce qu'un prêtre, un religieux doit avoir sur le cœur ! Grondez ! Tonnez ! N'épargnez pas les foudres et les anathèmes contre ceux qui veulent tuer les âmes et supprimer votre Dieu ! Ne soyez pas muet, nous y perdrons trop ! Nous serons sourds, vous y gagnerez ! " Assurément le vaillant et éloquent Dominicain ne se le ferait pas dire deux fois, et il profiterait de cette occasion unique, imprévue, pour interpréter dans son beau langage les douleurs de l'Eglise de France l'indignation des catholiques et des honnêtes gens. Or, pourquoi cherchons-nous en vain dans son livre, qui s'adresse à la France sceptique, à l'Allemagne protestante, ce qu'il dirait à un auditoire de fidèles, persuadé d'avance et converti ?

ARMAND DE PONTMARTIN.  
1er mars 1884.

Une orgie d'impiété

Un des fous furieux d'impiété du conseil municipal de Paris, le sieur Edgard Monteil, émule de Léon Taxil, a fait un *Manuel d'instruction laïque*. Le livre est tel que M. Francis Sarcy, du *XIXe Siècle*, autre fanatique à froid d'irréligion, et qui appelle Edgard Monteil son ami, en disait dernièrement :

Ce manuel n'est point du tout destiné aux enfants, car aucune commission scolaire ne l'eût accepté, tant il est net, précis et vif sur un certain nombre de questions où il faut apporter, quand on écrit un livre de classe, plus de tempéraments.

Malgré M. Sarcy, tous les journaux républicains annoncent ce qui suit :

La commission de l'enseignement

du conseil municipal vient d'ordonner le placement dans les bibliothèques scolaires et municipales et la distribution aux instituteurs et institutrices du *Manuel d'instruction laïque*, de M. Edgard Monteil.

Ce que M. Sarcy lui-même croyait impossible a donc été fait. Il s'est trouvé une commission scolaire, celle du conseil municipal de Paris, pour approuver et imposer le livre du sieur Monteil.

L'appréciation du rédacteur du *XIXe Siècle* ne donne, d'ailleurs, qu'une idée fort atténuée du *Manuel d'instruction laïque* patronné par le conseil municipal de Paris. L'ouvrage que M. Sarcy dit être trop net, trop précis et trop vif sur des questions où il aurait fallu plus de réserve pour un livre de classe, est ouvertement impie et blasphématoire. Voici ce qu'on y trouve :

DIEU

D. Qu'est-ce que Dieu ?  
R. Nous n'en savons rien.  
—Vous niez Dieu ?  
—Nous ne le nions ni ne l'affirmons, nous ne savons ce que c'est.  
—Dieu est celui qui a tout créé.  
—Qu'en savez-vous ?  
—On l'a dit.  
—Ceux qui le disent l'ont-ils vu et entendu ?  
—Non, ils ne l'ont ni vu ni entendu.  
—Donc ils ne le connaissent pas, et nous n'en savons pas plus qu'eux.  
—Vous ne reconnaissez pas un être supérieur et dirigeant ?  
—Pourquoi faire ? Démontrez sa nécessité.  
—On ne peut démontrer qu'il est nécessaire et il est invisible.  
—Alors, inutile d'en parler.  
—Tout existe par lui.  
—Prouvez-le.  
—Nous ne le pouvons.  
—Pourquoi donc nous occuper de ce que vous ne pouvez ni montrer, ni prouver ? Ce mot *Dieu* ne signifie rien. Nous n'avons à nous occuper dans la vie ni de la cause première ni de la destinée finale. Ce sont toutes choses dont nous ne possédons que des fictions.....  
—Il ne faut donc pas croire en Dieu ?  
—Il n'y a pas à s'en occuper autrement.

Tout ce dialogue revient à dire que Dieu n'existe pas. Les enfants n'y comprendront que cela, ils ne retiendront pas autre chose. Cette manière de nier Dieu en disant qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de lui, est même la plus injurieuse, la plus inconvenante pour la divine Majesté. C'est la pire forme de l'athéisme, la forme de l'indifférence, plus sacrilège encore que celle de la négation.

Si c'est ainsi que le *Manuel d'instruction laïque* du sieur Monteil parle de Dieu, on devine de quelle façon ce professeur d'athéisme traite Jésus-Christ et l'Eglise. Nous hésitons à reproduire les blasphèmes de ce catéchisme impie mis entre les mains des enfants pour remplacer les hautes et belles vérités du catéchisme chrétien. Il faut cependant que les pères et les mères sachent où en est l'enseignement laïque. Ce sera encore glorifier Notre-Seigneur Jésus-Christ et servir l'Eglise que de montrer le monstrueux enseignement dont les familles chrétiennes doivent se préserver comme d'une peste. Voici donc la suite de ces blasphèmes :

JÉSUS-CHRIST

D. Sur quoi a-t-on fondé la religion chrétienne ?  
R. Sur Jésus, dit le Christ.  
—Qu'est-ce que Jésus-Christ ?  
—Un homme.  
—Quel était sa famille ?  
—Son père était un artisan pau-

vre et chargé de famille ; la mère de Jésus, que les livres orientaux, qui seuls en parlent, représentent comme une femme de mœurs légères, ayant eu six enfants.....

—Jésus a parlé par paraboles. Pourquoi ?

—Parce que cette manière de s'exprimer, habituelle aux Hébreux, lui permit d'abuser plus aisément du peuple.

—Abusa-t-il sciemment le peuple ?  
—Peut-être.

M. Renan lui-même n'a pas dit cela. L'impiété de Celse et d'Arius est dépassée. Le cynisme de Voltaire n'égale pas cette grossièreté. C'est la boue jetée à la face du divin Sauveur et de sa sainte Mère par un suppôt d'enfer.

Le livre continue :

L'ÉGLISE

D. La religion chrétienne est-elle la source de toute morale ?

R. Non. Elle ne contient aucune donnée morale qui lui soit propre.

—Ce qui lui appartient en propre n'est-il donc pas moral ?

—Généralement, non.

—Comment l'Eglise considère-t-elle la femme ?

—L'Eglise hait, exécère, abomine la femme.

—Quel est le premier résultat de cette haine pour la femme ?

—C'est de favoriser le concubinage.

—L'Eglise ne prohibe-t-elle pas le concubinage ?

—Non.

—L'Eglise admet-elle le mariage ?

—Elle l'admet, mais elle le déteste.

—L'Eglise n'a-t-elle pas béni des mariages incestueux ?

—Si.

—La religion inspire-t-elle à l'enfant le respect et l'amour de ses parents ?

—Non.

—L'Eglise avilissant l'homme, la femme, détestant le mariage, est évidemment contraire à l'esprit de famille ?

—Oui.

—L'Eglise peut-elle être acquise à la cause du progrès et de la civilisation ?

—Non. Le christianisme a apporté la barbarie sur la terre.

Encore cet extrait :

A l'Eglise, les hommes ont d'abord été séparés des femmes ; ils se sont réunis et se sont livrés, sous les yeux du clergé, à toutes sortes de corruptions. A Carthage, des jeunes gens, sollicités par des prêtres, s'en vont revêtus d'habits de femmes, provoquer dans les églises à d'immodes voluptés.

Tel est le livre abominable, infâme, œuvre d'un sectaire aussi fanatique qu'ignorant, que le conseil municipal de Paris a adopté pour les bibliothèques scolaires et municipales, et dont l'achat est fait aux frais des contribuables. Voilà le manuel d'instruction laïque qui va être introduit dans les écoles, distribué aux instituteurs et institutrices, propagé dans le public des lecteurs des bibliothèques municipales !

Est-ce là l'enseignement laïque ? Est-ce là la neutralité scolaire promise par la loi ? Le gouvernement approuvera-t-il la décision du conseil municipal de Paris ? Le livre est abominable pour la foi, condamnable pour la loi : c'est un double titre en sa faveur auprès de cette assemblée parisienne perpétuellement en démenace et en insurrection. Mais la conscience publique, la loi, la religion outragée de la majorité des citoyens, la dignité du nom français, l'honneur même de la civilisation et la vérité de l'histoire protestant contre cette immonde publication, digne d'aller rejoindre dans la hotte aux ordures les ignobles affiches du sieur Léo Taxil arrachées ces jours-ci par la main de la police.

ARTHUR LOTH.

Je vous disais bien que M. Paul Bert ne se considérait pas comme définitivement battu par le vote de la Chambre qui, l'autre jour, donnait raison contre lui au ministère. Le premier amendement du projet de budget pour 1885 a été déposé ; il est signé de M. Paul Bert et de quatre de ses collègues de la commission de l'enseignement primaire, lesquels sollicitent de la libéralité de la Chambre un crédit de 15 millions pour augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices laïques. Il est permis de croire que, la majorité ayant repoussé récemment les réclamations de M. Paul Bert en faveur de sa clientèle laïque, ne se déjugera point à si bref délai, et qu'elle enterrera sans cérémonie cette nouvelle demande de crédits. Mais il faut considérer, d'autre part, que M. Paul Bert est un homme avisé, lequel ne fait rien pour rien ; s'il engage aussi résolument la lutte contre le cabinet, c'est qu'il a un but à atteindre, et ce but est évidemment d'accroître sa rupture avec la majorité ministérielle et de s'imposer comme le successeur de M. Fallières. Si la situation financière n'était pas absolument compromise, la tactique de M. Paul Bert réussirait mieux qu'elle ne réussira devant la Chambre.

La haine n'empêche pas toujours d'être clairvoyant. A côté de M. Paul Bert, que sa monomanie anticléricale pousse à toutes les mesures extrêmes, le parti républicain compte des anticléricaux prudents qui voudraient retenir la République sur la pente de ses injustices et de ses violences contre la religion. Tel est M. de Pressensé, le pasteur devenu sénateur, qui, hier, a fait adopter au Luxembourg un amendement tendant à obliger les communes à venir au secours des fabriques et autres administrations du culte, quand les déficits seront justifiés. Pour soutenir son amendement, M. de Pressensé a parlé un peu de tout, du Concordat, des sentiments libéraux et éclairés de feu M. Gambetta, de l'Encyclique du Pape, et il a déclaré que la République commettrait une grande faute en poursuivant sa guerre contre l'Eglise. Le rapporteur, M. Demole, a combattu M. de Pressensé et son amendement qui, soutenu de rechef par M. Bardoux, a finalement été adopté.

Puisque nous sommes au Sénat, constatons que, dans la séance d'hier, nos honorables Pères Conscrits ont encore montré à quel point ils portent le respect de leurs adversaires. M. de Gavardie, ayant demandé à interpellier le gouvernement sur les affaires d'Egypte, a été renvoyé sur le désir de M. Jules Ferry aux calendes d'après Pâques.

Quant à la Chambre, elle nous a donné hier une séance de peu d'importance. Divers orateurs ont discouru sur la loi relative aux syndicats professionnels, qui a été adoptée telle qu'elle était revenue du Sénat, sur le rendement des impôts, sujet où M. Tirard s'est montré lamentable comme toujours, et sur la loi de l'enseignement primaire, dont on a adopté encore quelques articles. Puis on s'est ajourné à samedi.

DÉCÉDÉ.—Le 2 avril, est décédé, à sa résidence, M. L. P. Gauvreau, N. P., Maire de Rimouski. M. Gauvreau était aussi percepteur de douane et coroner du district.

Le défunt, qui est décédé après quelques mois de maladie, était frère du Rév. M. Ant. Gauvreau, évêque de N. D. de Lévis.

## Législature provinciale

CONSEIL LÉGISLATIF

Québec, 1<sup>er</sup> avril 1884.

M. Boucher de la Bruère est au fauteuil.

Après les affaires de routine,

L'honorable M. MASSON est présenté au président par les honorables MM. Ross et Dionne.

L'honorable M. HEARN propose l'adresse en réponse au discours du Trône. Il approuve la conduite du gouvernement sur la question des licences et fait des observations très-pertinentes sur les différents paragraphes du discours du Trône.

L'honorable M. METHOT, nouveau conseiller, seconde l'adresse. Il apprécie hautement l'honneur qu'on lui a fait en l'appelant au Conseil. Il examine les différentes parties du programme de la session.

L'honorable M. ROSS félicite les honorables préopinants. Il expose la politique du gouvernement. Il insiste particulièrement sur la question des réclamations provinciales. Il est juste que la province soit indemnisée des sacrifices qu'elle a faits. Les négociations avec le gouvernement d'Ottawa sont en très bonne voie, et il ne peut y avoir aucun doute qu'elles seront couronnées de succès.

Les honorables MM. GÉRIN-LAJOIE et ARCHAMBAULT demandent des explications ministérielles plus amples que celles qui ont été données à l'Assemblée.

L'honorable M. ROSS se borne aux explications données à l'autre chambre par M. Taillon.

L'honorable M. ARCHAMBAULT reproche au gouvernement d'être allé chercher à Ottawa de nouveaux conseillers.

L'honorable M. MASSON réplique en termes très éloquents, et d'une manière très habile.

L'honorable M. ARCHAMBAULT déclare qu'on l'a mal compris.

L'hon. M. ROSS défend énergiquement les nominations qu'il a faites.

L'honorable M. RÉMILLARD prend part au débat et croit qu'on a mal interprété les paroles de l'honorable M. Archambault.

L'adresse est adoptée à l'unanimité.

Le conseil s'ajourne au lendemain.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1<sup>er</sup> avril 1884.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Turcotte, député de Trois-Rivières, est présenté par les honorables MM. Irvine et Blanchet.

M. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, est présenté par les honorables MM. Beaubien et Duhamel.

L'honorable M. TAILLON propose, secondé par l'honorable M. MERCIER, qu'un message soit envoyé au Conseil, l'informant que cette Chambre concourt dans l'adresse de condoléance à Sa Majesté.

L'honorable M. BLANCHET reprend les débats sur l'adresse. Il parle du résultat des élections. Ce résultat n'a pas été défavorable au ministère comme le prétendent les honorables membres de l'opposition. Les administrations conservatrices qui ont eu la direction de la province depuis 1867 n'ont pas démerité du peuple. Elles ont entrepris et mené à bon terme de grands travaux qui font honneur à la province et sont à l'avantage de tous. La propriété a augmenté de valeur de près de cent millions de piastres depuis la Confédération.

Dans la province, les municipalités sont libres de dettes. Elle n'ont pas à contribuer à l'administration de la justice. Prenant en considération les charges considérables que le gouver-

nement de la province de Québec supporte seul, et la part considérable de revenus que la province apporte à la Puissance, le cabinet actuel est allé à Ottawa, pour demander non pas l'aumône, mais une augmentation de subside, auquel il a droit. Nous avons aussi demandé une indemnité pour la construction du chemin de fer du Nord. Nous étions en droit de demander cela au gouvernement de la Puissance, qui avait déjà accordé des subsides de ce genre, à des chemins de fer dans Ontario. Le gouvernement fédéral ne nous a pas reçu en mendiants. Il a accueilli notre représentation et a reconnu que nous devions être mis sur le même pied que les autres provinces.

M. Blake est contre les *better terms* aux provinces. L'honorable secrétaire provincial cite l'opinion de M. Blake, en 1869, sur la question de l'octroi des *better terms* à la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable M. IRVINE prétend que le gouvernement n'a pas à se féliciter des élections qui viennent d'avoir lieu. Il parle de l'autonomie des provinces et de la taxe directe. Il émet l'opinion que dans l'état actuel des choses, la province de Québec n'aura un bon gouvernement qu'avec la taxe directe. Lorsque le peuple devra payer une taxe directe, et contrôlera plus sévèrement les ministères et les législatures, il veillera à ce que son argent, l'argent que chaque habitant sortira de sa poche, soit bien employé. Une opinion publique se formera, tandis qu'à présent il n'y en a pas. Tant que les gouvernements pourront faire face aux exigences des services publics et des administrations avec des sources des revenus qui ne viendront pas directement des électeurs, sources de revenus tels que le subside fédéral, par exemple, ces gouvernements ne seront guère contrôlés par le peuple.

Il parle ensuite d'amendements au code de procédure civile.

L'honorable M. ROBERTSON répond aux accusations portées contre sa conduite par l'opposition, et donne des explications sur les circonstances qui ont accompagné son entrée dans le gouvernement Ross. L'honorable Trésorier explique ensuite sa position sur la question des *better terms*. Il ne s'est pas opposé en principe à la demande de *better terms* l'année dernière. Il a dit seulement que si l'on devait marcher dans la voie de l'extravagance et du gaspillage, il croyait inutile de demander des *better terms*.

M. MERCIER dit que la citation qu'il a faite du discours de M. Robertson est exacte, et que l'honorable Trésorier a bien dit qu'il considérait la demande de subside comme ridicule et insoutenable.

M. ROBERTSON admet qu'il a dit cela, mais il ajoute qu'il a expliqué pourquoi il parlait ainsi. Il dit quelques mots de l'état des finances et promet de donner à la chambre toutes les informations et tous les éclaircissements qu'elle pourra désirer, et qu'il pourra lui donner.

M. STEPHENS fait un discours plein de gaieté. Il cite de volumineux extraits des journaux au sujet de l'honorable M. Ross, de l'honorable M. Chapleau et de l'honorable M. Mousseau.

## APRÈS SIX HEURES

Le député de Montréal-Centre continue son discours et parle de l'état des finances. Il attaque notamment le gouvernement et le parti conservateur, au sujet des extravagances qu'il dénonce.

M. LYNCH relève vertement la manière dont le député de Montréal-Centre est entré dans le débat. Ce n'est pas en assaillant personnellement les hommes publics qu'on élé-

vera le ton de la discussion dans la Chambre.

L'honorable membre pour Lotbinière a dit que les gouvernements changent souvent dans notre province. Le commissaire des Terres de la Couronne passe en revue les différents premiers-ministres qui se sont succédé depuis la confédération, et les circonstances qui ont déterminé leur retraite. Il fait l'éloge de MM. Chauveau, Ouimet, DeBoucherville, Joly, Chapleau, Mousseau. Il se demande ce qu'on peut reprocher à l'honorable M. Ross. Il défend vigoureusement la politique du gouvernement. Il dit qu'en allant à Ottawa, le ministère n'a pas humilié la Province de Québec, mais a revendiqué un droit. D'autres provinces ont fait la même démarche, et on ne les a pas traitées de mendiants. Pourquoi la Province de Québec seule ne pourrait-elle pas réclamer ce qui lui est dû!

Il déclare que, quant à lui, il a trop confiance dans la sagesse et l'esprit de justice des gouvernants à Ottawa, pour craindre qu'ils veuillent jamais empiéter sur les droits et les privilèges des provinces.

M. McSHANE attaque la politique ministérielle avec beaucoup de véhémence.

M. GAUTHIER déclare qu'il a regretté la disparition successive de deux gouvernements. Il a déploré le départ de M. Mousseau. Il avait aussi déploré le départ de M. Chapleau, qu'il aurait aimé à voir rester ici pour défendre la politique qu'il avait fait adopter par la Chambre. Ce n'est pas le parti qui a manqué de confiance en ses chefs, ce sont les chefs qui ont manqué de confiance dans le parti.

On a attaqué la politique des chemins de fer inaugurée en 1875. Cette politique a fait un bien immense au pays, et si elle était à recommencer, M. Gauthier n'hésiterait pas un instant à l'appuyer de nouveau.

Il a été fait allusion à certaines démarches faites auprès du juge Angers pour le ramener sur la scène politique. Le député de Charlevoix croit être l'interprète de tous les conservateurs de la Chambre en disant qu'ils auraient été heureux de pouvoir jouir de nouveau des talents, des connaissances et de l'expérience politique d'un homme aussi distingué que l'honorable juge Angers.

M. GAGNON propose l'ajournement du débat.

La Chambre s'ajourne à dix heures et quart.

2 avril 1884.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

M. Boyer, de Jacques-Cartier est présenté à la Chambre par MM. Mercier et Joly.

Après les affaires de routine,

Avant la reprise des débats sur l'adresse, l'honorable M. Robertson demande à donner une explication personnelle, au sujet du subside au Québec Central. Il dit qu'il faut établir une différence entre le Lévis et Kennébec et le Québec Central.

M. TAILLON propose une motion pour régulariser l'admission de M. Boyer, député de Jacques-Cartier, qui a pris son siège avant que l'officier-rapporteur ait envoyé son rapport au Greffier de la Couronne en Chancellerie. Cette motion n'a pour but que d'empêcher un précédent de s'établir. On passe aux ordres du jour.

M. GAGNON reprend les débats sur l'adresse et dit que les ministres seuls ont pris part au débat en faveur de la politique ministérielle. Aucun de leurs partisans n'est venu à leur rescousse. Le discours du Trône brille plutôt par ce qu'il ne renferme pas que par ce qu'il renferme. Quant aux

explications ministérielles, elles ont brillé par leur obscurité. Ce qu'on nous a dit, nous le savions déjà. Mais nous aurions aimé à savoir quelles ont été les négociations auprès de l'honorable Juge Angers. Nous aurions aimé à savoir si les offres qu'on a faites à l'honorable Juge ont été de nature à être acceptées. Pour sa part, le député de Kamouraska aurait été surpris qu'un homme de la valeur de M. Angers eût accepté un rôle de second ou de troisième violon.

L'honorable secrétaire provincial est satisfait du résultat des élections. Il n'est pas difficile. Les élections n'ont même pas fourni au gouvernement deux nouveaux membres pour proposer et secondar l'adresse. Le député de Kamouraska critique l'ensemble et les détails du discours du Trône.

Il dit que le gouvernement demande maintenant un subside d'Ottawa, quoiqu'en 1875 il y ait eu une motion à cet effet de la part de l'honorable M. Joly, et que cette motion ait été rejetée avec des paroles violentes par l'honorable M. Angers et la majorité conservatrice. N'est-ce pas là une inconséquence?

L'honorable M. TAILLON explique l'incident auquel le député de Kamouraska a fait allusion. Les paroles de l'honorable M. Angers n'étaient qu'une réponse aux paroles insultantes avec lesquelles les libéraux d'Ottawa avaient accueilli une adresse de la Législature de Québec durant la session précédente. M. Holton avait qualifié la Législature de Québec de Législature *deshonorée* et *moribonde*.

M. M. MERCIER, JOLY et IRVINE prennent la parole sur cet incident.

M. GAGNON poursuit son discours et attaque le programme d'économie du gouvernement. Les gouvernements conservateurs qui ont précédé celui-ci ont tous mis ce mot dans leur programme. Et le résultat a toujours été nul.

Mais la grande lacune du discours du Trône, c'est l'absence de renseignements sur ce que le gouvernement se propose de faire au sujet de la vente du chemin de fer du Nord. L'on aura probablement occasion de revenir sur ce sujet durant la session.

M. GAGNON termine par quelques mots d'éloge et de regret à la mémoire de M. Laberge, ancien député de Châteauguay, décédé depuis la dernière session.

M. POULIN parle de l'encouragement que le gouvernement doit donner à l'agriculture.

M. PICARD se plaint de ce que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de donner aux Canadiens-Français des Cantons de l'Est un représentant au Conseil Législatif.

M. l'Orateur met devant la Chambre les divers paragraphes du discours du Trône. Au troisième paragraphe, M. Gagnon propose en amendement : que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'annoncer qu'il favorisera une enquête sévère sur les comptes de l'administration du chemin de fer du Nord.

M. CAMERON seconde la motion, et prononce quelques mots à l'appui.

## APRÈS SIX HEURES

M. DUHAMEL, député du comté d'Ottawa, s'oppose à la motion. Il veut bien que la lumière se fasse, mais il pense que cette motion est maladroite et n'est pas sérieuse.

M. BEAUBIEN dit qu'il n'y a pas un homme en Chambre qui désire plus que lui l'enquête sur la vente du chemin de fer. Mais cette enquête, il n'entend pas qu'on en fasse une arme contre le gouvernement actuel. Cette motion, en amendement à l'adresse, est une motion de non-confiance dans le gouvernement. Et

comme il ne veut pas se séparer de ses amis, de ceux qui ont déjà combattu avec lui, de l'honorable premier ministre qui a été son chef dans la lutte contre la vente du chemin, il votera contre la motion. Il veut être être loyal envers son vieux chef, jusqu'à ce que son vieux chef cesse d'être loyal envers la province.

M. PICARD parle contre la motion de M. Gagnon.

M. TAILLON combat la motion et parle des procédés qui ont eu lieu devant le comité des comptes publics. Il cite une partie d'un rapport du comité. L'auditeur provincial a travaillé depuis la dernière session à l'audition des comptes. Son travail est avancé. Il sera soumis à la Chambre en temps opportun. Sous ces circonstances, est-il raisonnable de venir avec une motion de non-confiance, sans attendre les documents qui seront fournis ?

M. MERCIER appuie la motion. Il dit que l'an dernier, devant le comité des comptes publics, le gouvernement a empêché l'enquête et a tout fait référer à l'auditeur provincial.

M. ASSELIN se déclare opposé à l'amendement qu'il croit inutile. Il fait un discours très humoristique et très spirituel, discours interrompu presque à chaque phrase par les applaudissements de la Chambre. Avant de reprendre son siège, il donne lecture à la Chambre d'un télégramme qui annonce la victoire de M. Flynn dans Gaspé par 1000 voix de majorité.

M. DESJARDINS se prononce contre l'amendement. Il revendique la position qu'il a prise et la position que la majorité a prise sur la question de la vente du chemin de fer du Nord. Cette position est vengée par l'attitude du gouvernement sur la motion de M. Gagnon.

M. GAUTHIER se déclare contre l'amendement.

M. GARNEAU dit qu'il a voté pour la vente du chemin de fer du nord, mais que s'il avait prévu alors ce qui est arrivé depuis, il n'aurait pas voté comme il l'a fait. S'il avait prévu que les conditions du contrat ne seraient pas exécutées, s'il avait prévu que le chemin changerait de mains six mois après la vente, s'il avait prévu tout cela, il aurait probablement agi autrement. Il se réserve le droit de voter plus tard comme il l'entendra sur toute motion qui pourrait être amenée devant la chambre à ce sujet.

M. DESCHÈNES se prononce contre la motion du député de Kamouraska. MM. Trudel, Beaubien et Richard parlent contre la motion.

M. TURCOTTE explique le vote qu'il va donner. Il va voter contre la motion en amendement parqu'il a promis de donner *fair play* au gouvernement.

M. McSHANE parle à l'appui de l'amendement.

M. Robidoux, député de Châteauguay, est présenté à l'orateur par MM. Mercier et Stephens.

L'orateur met l'amendement de la Chambre, qui se divise comme suit :

POUR.—M. M. Bernard, Bernatchez, Boyer, Cameron, Demers, Gagnon, Irvine, Joly, Lemieux, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret, Robidoux, Stephens, Shehyn, Watts.—17.

CONTRE.—MM. Archambault, Audet, Asselin, Beaubien, Beauchamp, Bergevin, Blanchet, Brousseau, Charlebois, Caron, Casavant, Desaulniers, Dorais, Deschènes, Desjardins, Duckett, Duhamel, Faucher de St-Maurice, Frégeau, Gaboury, Garneau, Gauthier, Lynch, Lavallée, Leduc, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Nantel, Paradis, Picard, Poulin, Poupore, Richard, Robertson, Robillard, Sawyer, Spencer, St-Hilaire, Taillon, Thornton, Trudel et Turcotte.—44.

Majorité pour le gouvernement 27 voix.

Le quatrième paragraphe de l'adresse est soumis à la Chambre. M. Mercier propose un amendement au sujet de la question des licences. Il prononce un très fort discours à l'appui de sa proposition.

M. TAILLON répond avec énergie au chef de l'opposition. Il défend Sir John des accusations de centralisation qu'on porte contre lui.

Vu l'heure avancée, et la longueur des débats antérieurs, nous ne pouvons rendre compte de la passe d'armes si intéressante qui a eu lieu entre l'honorable *leader* de la Chambre et l'honorable chef de l'opposition.

L'honorable M. JOLY appuie la motion de l'honorable chef de l'opposition. MM. Boyer, Taillon, Stephens, Nantel, prennent part au débat. L'orateur ayant mis la question aux voix, l'amendement de M. Mercier est rejeté par 42 voix contre 17.

Les paragraphes 5ème, 6ème et 7ème sont adoptés sans discussion.

L'honorable M. JOLY propose un amendement pour exprimer le regret que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de mentionner dans le discours du Trône une enquête sur la vente même du chemin de fer du Nord.

MM. TAILLON et GAGNON disent quelques mots sur cette motion qui est mise aux voix et rejeté par 42 voix contre 17.

Le huitième paragraphe est adopté sur division.

L'adresse en bloc est votée sur division.

La Chambre s'ajourne, à une heure et quart.

Québec 4 avril 1884.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

M. GAGNON demande si le gouvernement est disposé à faire imprimer, avant la vacance de Pâques, son projet de loi pour amender le code de procédure civile.

M. TAILLON dit qu'il n'est pas en état de promettre cela.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE soumet un projet de loi au sujet de la commission des chemins à barrières.

On passe aux interpellations.

M. MARTEL.—Le montant de \$7000 voté durant la session de 1882, pour toute autre manufacture de sucre de betterave que celle de Farnham, a-t-il été payé par le gouvernement ? Si oui, à qui et quand a-t-il été payé ?

Le TRÉSORIER donne un état de comptes, correspondant à ces \$7000.

M. STEPHENS.—Est-il vrai que \$2,000 de dépenses légales ont été payées à D. Girouard, écuyer, M. P. ; et pour quel service ce montant a-t-il été payé ?

M. ROBERTSON répond que les services légaux de M. Girouard ont été requis par le gouvernement.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire une refonte et une réimpression du Code Municipal ?

M. TAILLON.—Pas pour le moment.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE.—Est-ce l'intention du gouvernement de faire aux juges de paix une distribution du " Livre des Magistrats " par M. Lanctot ?

M. TAILLON.—Les livres ne sont pas encore arrivés.

L'honorable M. GARNEAU.—Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour faire disparaître les difficultés qui paraissent exister et qui empêchent de disposer du terrain connu sous le nom de l'emplacement des Casernes des Jésuites, dans la cité de Québec ?

M. TAILLON.—Pas encore.

L'honorable M. MERCIER fait motion pour l'adoption d'une adresse demandant copie des ordres en Conseil, etc. au sujet du fonds des écoles

élémentaires. On avait dit l'année dernière qu'un règlement final aurait lieu à ce sujet entre le gouvernement de la province de Québec et celui d'Ontario, règlement qu'on représentait comme devant donner à la province une somme de \$50 000. L'autorisation qu'on a donnée au gouvernement l'année dernière ne doit pas durer éternellement.

L'honorable M. TAILLON dit qu'il y a une correspondance qui sera produite.

L'hon. M. MERCIER fait motion pour l'adoption d'une adresse demandant copie de l'ordre en Conseil No 150, ordonnant remise des \$30,000 qui apparaissent un crédit de la province dans les comptes du trésorier. C'est au sujet de l'emprunt des \$3,000,000 qui a été autorisé par la chambre en 1882. Cet emprunt devait être fait en grande partie dans le pays. Un syndicat fut formé pour acheter la moitié ou le tout de cet emprunt. M. Sénécal faisait partie de ce syndicat. Le trésorier avait exigé avec raison un dépôt de \$30,000 du syndicat comme garantie de l'exécution du contrat. Le dépôt fut fait et il figure au crédit de la province. Ces \$30,000 devaient être confisqués au profit de la province si le contrat n'était pas exécuté. Il appert qu'il y a eu un ordre en conseil ordonnant la remise des \$30 000 en question. Pourquoi cette remise ? Il y a eu résolution du contrat. Jusqu'à quel point l'emprunt a-t-il été négocié par le syndicat ? Pourquoi le contrat a-t-il été résilié ? M. Mousseau a dit qu'on avait remis cette somme parce que l'intérêt du gouvernement était de briser le contrat, et de faire un contrat plus avantageux. Quel a été ce contrat plus avantageux ?

M. LYNCH dit que le syndicat n'ayant pas fait de progrès considérable dans l'exécution de leur contrat, alors la banque de Montréal s'offrit à prendre le contrat. Le gouvernement résilia alors le contrat avec le syndicat connu sous le nom de syndicat Forget et lui remit son dépôt comme il le devait.

M. BEAUBIEN proteste contre la remise des \$30 000

M. ARCHAMBAULT dit qu'il est l'aviseur légal du syndicat Forget et il explique comment la chose s'est passée.

M. IVINE dit quelques mots sur ce sujet.

M. CARON.—Production des différents rapports de M. Obalski, ingénieur des mines, concernant les engagements de gaz que l'on a constatés sur différents points des comtés de Maskinongé, Berthier, l'Assomption, Champlain et St-Maurice ; et la possibilité ou la probabilité de la découverte de sources de pétrole dans toute cette région.—Adopté.

Une discussion s'engage pour décider quand devra commencer le débat les résolutions de M. Mercier concernant l'autonomie provinciale. On finit par décider que cette discussion sera le premier item de l'ordre du jour, lundi, et que le vote devra être pris sur les résolutions avant la vacance de Pâques.

A six heures, la chambre s'ajourne à lundi.

Québec 7 Avril 1884.

A l'ouverture de la séance, le président de la Chambre, présente un message du lieutenant-gouverneur remerciant la Chambre de sa réponse au discours du trône.

Un certain nombre d'adresses et de propositions de projets de loi sont adoptées.

Des projets de loi, comme celui de la Grande Loterie Nationale, subsistent leur deuxième lecture, et l'on aborde ensuite la question de l'auto-

nomie provinciale sur la proposition de l'honorable M. Mercier.

L'hon. M. MERCIER—Adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien transmettre les résolutions suivantes à Son Excellence le gouverneur général :

1. Que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, devait, dans l'opinion de ses auteurs, consacrer l'autonomie des provinces de la Confédération, et que cet acte a réglé d'une manière absolue les pouvoirs relatifs du Parlement fédéral et des législatures provinciales ;

2. Que les empiètements fréquents du Parlement fédéral, sur les prérogatives des provinces sont une menace permanente pour celles-ci ; et que cette Chambre, justement alarmée de ces empiètements, croit qu'il est de son devoir d'exprimer énergiquement sa détermination de défendre tous les droits provinciaux et de proclamer hautement l'autonomie qu'elle possède, tels que consacrés par l'acte fédéral.

Le chef de l'opposition dit qu'il ne veut pas récriminer mais seulement discuter les faits accomplis sans esprit de parti. Nous sommes menacés d'un danger réel, au point de vue de l'autonomie provinciale. Il est regrettable que ce soit au moment où nous sommes obligés d'aller à Ottawa demander des subsides, que nous ayons à protester contre les empiètements du pouvoir central. Les observations du chef de l'opposition seront divisés en deux parties : 1er Quelle est la nature de notre autonomie provinciale. 2. Quels sont les dangers qu'elle court.

Il examine la position qu'occupait l'ancienne province du Canada quant aux droits constitutionnels. Il étudie ensuite la position nouvelle que l'acte de la Confédération a faite aux provinces. Il traite la question du désaveu des lois provinciales, et établit que le gouverneur-général ne peut désavouer les lois provinciales, sans l'avis de ses ministres responsables, les membres du cabinet fédéral. Voilà la base fondamentale de notre autonomie.

Depuis 1868, au delà de 250 actes provinciaux ont rencontré des objections de la part du ministre de la justice à Ottawa. Il y a en haut lieu un esprit centralisateur. Tous ces actes n'ont pas été désavoués, mais on a fait des objections à tous. On a vu ensuite Sir John Macdonald désavouer deux mesures, dont l'une était pour régler les cours d'eau à Ontario, et l'autre pour empêcher la construction de chemins de fer à Manitoba. Malgré toutes les protestations, ces actes ont été désavoués, et le désaveu a été maintenu. Le gouvernement central a aussi voulu s'emparer de la nomination des conseils de la Reine. La Cour Suprême a manifesté ses tendances centralisatrices. L'orateur s'élève contre l'esprit centralisateur de cette Cour qui est née pour protéger le pouvoir central.

L'honorable chef de l'opposition fait plusieurs citations du travail du juge Loranger sur la constitution fédérale, et plusieurs autres citations, de Sir Etienne Taché, de Sir Hector Langevin, de M. Todd, etc.

Il poursuit en montrant les dangers qui menacent notre autonomie. Il parle de la loi des licences, de l'acte des chemins de fer de 1883, de l'esprit centralisateur de la cour Suprême ; et termine en faisant appel au patriotisme de la Chambre.

M. WATTS se lève et propose la question préalable, secondé par M. Lemieux.

M. TAILLON proteste contre la tactique de l'opposition. Le chef de l'opposition fait appel au patriotisme, à l'oubli de l'esprit de parti, et aussi-

tôt qu'il s'assied, un de ses amis se lève pour fermer la porte à toute discussion, et veut qu'on vote la proposition de l'honorable chef de l'opposition telle qu'il l'a faite, sans en changer un mot. Eh bien ! puisqu'on a voulu jouer ce jeu, nous allons le jouer, et répondre à cette tactique comme elle le mérite.

M. PICARD s'élève contre le procédé de M. Watts, et déclare qu'il va voter carrément contre les propositions du chef de l'opposition.

M. IRVINE dit que les empiètements ne sont pas venus seulement du côté du pouvoir fédéral, mais sont partis quelquefois du pouvoir local. Il combat plusieurs des assertions et des principes de l'honorable chef de l'opposition. Il déclare qu'il n'est pas un homme de parti, qu'il est indépendant des partis et n'appartient à aucun.

L'honorable M. LYNCH cite May qui qualifie le recours à la question préalable de "moyen ingénieux d'é luder le vote." La question préalable a été proposée par l'opposition, pour empêcher la majorité de la Chambre de proposer un amendement qui aurait contenu l'expression de son opinion. Nos représentants à Ottawa sont des hommes d'Etat qui aiment leur province ; nous devons avoir confiance en eux, et ne pas leur faire l'injure de croire qu'ils voudraient permettre volontaire des empiètements contre les droits des provinces.

L'honorable M. MARCHAND dit que la position des ministres est embarrassante.

M. NANTEL compare la conduite de Sir John Macdonald et celle de M. Blake. Sir John quand il a été ministre de la justice n'a désavoué que deux ou trois bills, tandis que M. Blake en a désavoué une quinzaine.

M. JOLY appuie les résolutions.

M. LEMIEUX propose l'ajournement du débat.

La Chambre s'ajourne à minuit et demi.

#### Les résolutions de M. Mercier

Nous nous attendions à un grand débat, nous n'avons eu qu'une mince discussion. M. Mercier a fait un bon discours, à son point de vue. Mais l'opposition, ayant proposé la question préalable, le débat s'est trouvé singulièrement rapetissé ! Le discours saillant de la séance a été celui de M. Irvine. Lorsque le député de Mégantic se lève pour prendre la parole en Chambre, on peut être sûr d'entendre autre chose que des banalités. Ses vues sont originales, et la lucidité de son argumentation est vraiment admirable. Nous devons ajouter que M. Irvine se montre très souvent d'une indépendance réelle. Ainsi, hier soir, tout en déclarant qu'il allait voter pour les résolutions de M. Mercier, il a démolé la plus part des motifs allégués par le chef de l'opposition.

Pour lui la tendance systématique à centraliser qu'on reproche tant au pouvoir fédéral, n'existe pas. Il y a des lois qui constituent un empiètement ; le parlement provincial lui-même empiète parfois sur les attributions fédérales. Mais il n'y a pas de système centralisateur.

On peut dire que ce discours sortait de la note ordinaire. Dans tous les cas il ne peut être considéré comme une approbation des idées de M. Mercier.

Le débat se continuera cette après-midi.

#### Un dernier mot

Le *Monde* persiste à vouloir que nous tramions de noirs complots contre l'honorable secrétaire d'Etat. Nous n'entreprendrons pas de le dé tromper. Le soin serait superflu, car notre confrère se trompe volontairement.

Il nous demande de définir nos accusations contre M. Chapleau. Nous n'en avons point porté. Nous avons simplement critiqué une démarche du secrétaire d'Etat durant l'affaire du Pacifique ; nous avons nettement désigné cette démarche, et clairement défini notre reproche. Si le *Monde* n'a pas compris, tant pis pour lui. "Il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre."

Le *Monde* voulait nous attirer sur un terrain qu'il avait semé de guet-apens. Nous avons vu clair dans son jeu et refusé d'abandonner notre position. Il voulait nous faire attaquer violemment M. Chapleau pour avoir le droit de crier à la division, et faire du scandale au grand détriment du parti. Nous nous sommes moqué de ses provocations, comme nous avons ri de ses foudres.

Dans son dernier article à notre adresse, on lit : " Pour le public, ce sont les organes de Sir Hector qui ont attaqué M. Chapleau, et le public s'est dit naturellement : Voilà Sir Hector qui commence à miner M. Chapleau. " Ce raisonnement nous paraît bien imprudent. Si nous étions l'ennemi systématique de l'honorable secrétaire d'Etat, son défenseur nous aurait fourni contre lui une arme terrible. Que dirait le *Monde* si nous nous emparions de sa logique pour reprocher à M. Chapleau les attaques de journaux réputés ses organes contre la politique du gouvernement dont il était membre ? Il dirait que l'honorable secrétaire d'Etat n'était pas responsable des écrits du *Monde* : nous disons, nous, que l'honorable Ministre des Travaux Publics n'est pas responsable des nôtres.

Faut-il relever cette expression ? " les organes de Sir Hector. " Il ne peut s'agir que de l'*Etendard* et du *Courrier*. L'*Etendard* transformé en organe du ministre des Travaux Publics, cela nous semble un peu fort ! Quant au *Courrier*, il n'est l'organe d'aucun homme politique, ni d'aucun ministère. Nous tâchons de le rédiger honnêtement et librement. Nous acceptons les conseils des gens sages ; mais, nous le répétons une centième fois, notre journal ne reçoit pas d'inspiration des sphères officielles. C'est un trop lourd et trop embarrassant honneur ; et, en prenant congé du *Monde*, nous lui souhaitons d'être aussi indépendant de toute influence extérieure que nous le sommes nous-même.

#### Le subside de \$12 000

La question du subside fédéral de \$12 000 par mille comme indemnité pour la construction de notre voie ferrée provinciale, s'agite en ce moment à Ottawa. Le *Canadien* et l'*Evénement* publient à ce sujet des dépêches à sensation dont il est sage de se défier.

Il paraîtrait que le gouvernement

propose de donner \$12 000 par mille pour la section d'Ottawa à Montréal, et \$6 000 par mille pour la section de Montréal à Québec. La balance de \$6 000, pour la seconde section, serait réservée comme octroi à une compagnie qui se chargerait de construire un chemin de fer à travers les cantons du Nord, de Lachute à St-Raymond, où cette ligne nouvelle viendrait tomber sur la voie du lac St-Jean. Cet arrangement serait inspiré par le désir d'amener le Pacifique à Québec.

Nous n'avons pas encore de renseignements assez positifs, et d'explications assez détaillées pour nous permettre d'apprécier exactement le nouveau projet. Nous croyons que l'opinion ne doit pas se préjuger, et nous prions nos amis d'attendre avant de crier à l'abandon des droits de Québec. Ce cri est facile à lancer, et l'on semble en abuser depuis quelque temps.

Mais il y a une considération qui se présente à notre esprit avec beaucoup de force. Le but du subside promis est de venir en aide au trésor provincial. C'est ce motif qui a déterminé l'action du cabinet Ross, et de nos amis à Ottawa.

Or le délabrement de nos finances est tel, que nous avons besoin de ne rien laisser de côté si nous voulons arriver à combler le déficit. En distraquant \$6 000 par mille pour la section de Québec à Montréal, on se trouve à nous priver de plus d'un million de piastres ; ce qui est considérable, étant donnée la pénurie de nos finances.

Le projet dont on parle est-il tellement avantageux, tellement brillant, tellement sûr, qu'il puisse être considéré pour la province, et pour Québec en particulier, comme une compensation suffisante ? Nous l'ignorons et ne voulons pas jeter de craintes inutiles dans l'esprit de nos lecteurs. Les renseignements officiels ne peuvent tarder à être connus ; nos représentants à Ottawa auront certainement toutes les explications désirables, et l'on pourra alors beaucoup mieux qu'à présent juger la question dans son ensemble. Nous devons avoir confiance en nos représentants dans le cabinet et les députés de notre district.

La *Gazette* s'est occupée de cette question. Nous croyons devoir donner quelques extraits de l'article qu'elle a publié. Le grand organe conservateur de Montréal paraît croire que le subside ne saurait être mieux appliqué qu'à l'extinction de la dette. " Tout arrangement, dit-il, qui distrairait le subside de l'extinction de la dette provinciale, serait contraire au but pour lequel tel subside est accordé, et constituerait un malheur pour la province. " Notre confrère de Montréal examine ensuite quel serait le meilleur mode de payer le subside, dans l'intérêt de la province, et il exprime une opinion qui nous semble mériter considération.

Le gouvernement local, dit-il, agirait prudemment en permettant à la Puissance de retenir le subside jusqu'au terme du premier paiement sur notre dette provinciale. En attendant, nous retirerions l'intérêt de notre argent. Autrement, on pourrait

toujours craindre que le subside ne fût appliqué à quelque autre objet. Nous n'avons pas seulement besoin du subside fédéral, mais nous avons aussi besoin qu'il soit accompagné de conditions de nature à assurer qu'il ne sera appliqué à aucune autre fin qu'à la réduction de notre dette. "

Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas se préjuger, et que nous devons donner au gouvernement le loisir d'exposer sa mesure avant de la critiquer.

#### Correspondance de la Capitale

Ottawa, 4 avril 1884.

Voilà la danse sénéaliste qui recommence. Les joueurs de violon Dansereau, Tarte, Provancher, ont accordé leurs instruments ; ils sont au poste, et l'on voit briller au-dessus de leur tête la pointe argentée de la baguette du chef d'orchestre Sénécal.

Allons ! bien ensemble.

Donc nous avons à Ottawa une nouvelle invasion de la clique, et, comme j'ai promis de vous mettre au courant de tous ses mouvements, je vais vous dire ce qu'elle vient y faire.

Revenons un peu sur le passé.

Lors du vote sur les résolutions du Pacifique, les députés de la Province avaient exigé, vous vous le rappelez, le règlement de toutes les questions incidentes au Pacifique, à savoir : la continuation de cette ligne jusqu'à Québec, et le subside de \$12.000.00 par mille. Le gouvernement, sur ce principe que la Province avait le droit d'être remboursée jusqu'à concurrence de \$12 000.00 par mille, des dépenses qu'elle avait encourues par la construction d'une ligne servant comme continuation du Pacifique, s'était engagé 1o à payer à la Province le subside en entier entre Ottawa et Montréal, cette ligne étant virtuellement la continuation du Pacifique. 2o à réserver le même subside soit pour la Province, si la ligne entre Montréal et Québec devenait partie du Pacifique, soit, dans le cas contraire, pour la construction d'une ligne indépendante devant prolonger jusqu'à Québec la ligne du Pacifique.

Il prenait en outre l'engagement d'assurer le terminus du Pacifique à Québec.

D'une manière ou d'une autre, par conséquent, Québec devait avoir le prolongement, jusque dans ses murs, de la ligne du Pacifique, soit par la construction d'une nouvelle ligne, à l'aide du subside de \$12 000, réservé pour cet objet, soit par l'achat, par le Pacifique, du chemin de fer du Nord, et alors le subside allait en entier à la Province, sur le même principe que la ligne construite par elle servait de prolongement au Pacifique.

C'était là la véritable position prise par le gouvernement, et acceptée par la députation.

Voici maintenant comment il paraît que le gouvernement dégagerait sa parole.

Il donnera à la Province le subside de \$12.000.00 en entier sur la ligne d'Ottawa à Montréal, et \$6.000.00 sur la ligne de Montréal à Québec qu'il fera construire avec la balance du

subside, savoir, les six autres mille piastres. En outre, et pour aide additionnelle, il convertit en une balance en notre faveur ce qui, dans le règlement de nos comptes avec le gouvernement fédéral, apparaissait comme une balance contre nous. Je ne puis vous donner le chiffre exact, ni les détails précis de la mesure, qui n'est pas encore devant la Chambre, mais je puis vous assurer que le subside additionnel qui sera payé à la Province, en vertu de ces nouveaux arrangements, dépassera joliment la somme de \$200 000 00, c'est-à-dire qu'elle dépassera de beaucoup ce à quoi la Province aurait eu droit, si le gouvernement fédéral lui eût tenu compte de \$12 000.00 par mille sur toute la ligne d'Ottawa à Québec. Comme vous le voyez, le gouvernement fédéral se trouve à donner à la Province beaucoup plus qu'elle n'a jamais compté avoir, et je puis vous dire, sans crainte d'être démenti, plus même que l'honorable M. Robertson n'a déclaré, à Ottawa, être nécessaire pour rencontrer les besoins de la Province et la relever de ses difficultés financières.

Mais vous me demandez : où est maintenant le nœud de la difficulté ? pourquoi tout le monde n'est-il pas content ? Voici. Il faut aller chercher cela un peu loin, mais n'importe.

Vous vous rappelez qu'au printemps de 1882, M. Sénécal acheta de la Province, pour la somme de \$4 000 000.00, la partie du chemin du Nord comprise entre Montréal et Québec, et qu'il la revendit, quelques mois après, au Grand Tronc pour la somme de \$5,225,000. Mais le Grand Tronc ne paya pas cette somme comptant à M. Sénécal. Voici comment se fit la transaction. Le Grand Tronc s'obligeait à garantir à M. Sénécal le paiement des bons qu'il pouvait émettre sur le chemin jusqu'à concurrence de \$25,000.00 par mille sur 209 milles ; ce qui faisait les \$5 225 000.00. Or il s'agit maintenant de réaliser sur ces bons, et le bénéfice à faire par M. Sénécal dépendra du prix auquel il les vendra. S'il peut en disposer au pair, c'est un profit net de \$1 225 000.00. Tout ce qui lui échappe au-dessous du pair entame ses profits.

Vous comprenez de suite que si le Pacifique bâtit une ligne parallèle à celle du Grand Tronc, entre Montréal et Québec, cette dernière perdra considérablement de sa valeur, que la garantie de M. Sénécal sera diminuée d'autant, et qu'au lieu de réaliser un bénéfice, il court peut-être le risque de faire une perte sur sa vente au Grand Tronc. Il y a donc au jeu pour lui un et peut-être deux millions. Avec cela, on graisse bien des archets et l'on fait sonner bien des violons. Avec un semblable appât on fait sortir de sous les roches, on fait monter des noirs abîmés, bien des poissons affamés. Laissez-les se balancer à la surface, dans l'attente inquiète de cet appétissant morceau, et suivez-moi.

Le gouvernement a deux alternatives pour dégager sa parole vis-à-vis de la députation de Québec : faire acheter par le Pacifique le chemin de

fer du Nord, ou lui faire construire une ligne indépendante, avec le subside de \$6 000.00 par mille, réservé pour cet objet. Or le Pacifique est prêt à accepter la seconde, qui lui coûtera à peu près la moitié du prix de la première. Car je n'ai pas besoin de vous dire que le Grand Tronc, ayant payé \$5 225 000.00, ne peut pas vendre à perte. Il s'agit donc pour M. Sénécal de forcer le gouvernement à donner à la Province les \$6 000.00 réservées pour la construction d'une ligne jusqu'à Québec, afin d'empêcher la construction de cette ligne, et de garder pour son chemin au moins sa valeur actuelle.

Comprenez-vous maintenant pourquoi ses journaux, le *Monde*, le *Canadien*, sans compter les petites annexes, pourquoi les sénateurs, grands et petits, sont épris d'un si grand amour pour les intérêts de la Province. Comprenez-vous pourquoi ils veulent à tout prix que les \$12 000.00 soient versées intégralement dans le trésor provincial.

Et il se trouve dans Québec même, paraît-il, des gens assez bornés pour ne pas comprendre ce jeu. Et l'on parle de convoquer des assemblées publiques pour contrecarrer les efforts patriotiques de ceux qui travaillent à déjouer cet infâme complot ! Et l'on crie à la trahison contre ceux qui tendent à Québec son unique et dernière planche de salut !

Et ceux sur qui vos députés croient pouvoir compter pour les supporter dans la revendication de leurs droits, se détournent pour aller entendre M. Tarte ! ! ! !

Je n'ai que le temps de vous signaler la dépêche du *Canadien* arrivée ici ce matin.

C'est une odieuse fabrication de l'officine Sénécaliste. Ceux que M. Tarte accuse de vouloir favoriser la spoliation seront prêts à le rencontrer devant le public, s'il n'a pas peur de se trouver face à face avec un adversaire.

X.

#### La fièvre aphteuse

Nous avons publié, la semaine dernière, un article pour mettre le public et surtout nos gouvernants en garde contre la fièvre aphteuse (*foot and mouth disease*) qui sévit actuellement avec une grande intensité dans la Grande-Bretagne.

Pour montrer que nous n'écrivons pas en pessimiste, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant du *Mark Lane Express* du 17 mars dernier :

« Un tableau qui vient d'être publié indique quels ont été les ravages des maladies épidémiques ou contagieuses dans la Grande Bretagne, pendant les cinq dernières années. Ce tableau fait voir que 416,145 animaux ont été attaqués de la fièvre aphteuse en 1883, contre 37,950 en 1882, 183,046 en 1881, 32,378 en 1880, et 15,947 en 1879. »

On voit donc, par cet extrait, combien la contagion est répandue cette année, et quel danger nous courons si nous ne prenons pas des moyens immédiats et directs, tels que ceux que nous avons proposés,

pour empêcher qu'elle soit importée ici.

Que tout le monde se donne la main pour éviter que nous n'ayons à enregistrer dans le cours de cette année des statistiques aussi désolantes que celles que nous venons de donner.

#### Le sens du débat

Le débat s'est relevé à la séance d'hier. On a discuté les résolutions de M. Mercier sur leur mérite. Ce qui ressort des discours de la droite, c'est que le parti conservateur dans l'Assemblée Législative est certainement ami de l'autonomie provinciale, mais n'est pas prêt à emboîter le pas derrière les chefs du parti libéral et les autonomistes par tactique, pour dénoncer avec eux les chefs du parti conservateur à Ottawa. On a entendu les uns après les autres MM. Taillen, Lynch, Nantel, Marion, Desjardins, Asselin et plusieurs autres, déclarer qu'ils n'étaient pas disposés à voter un blâme à l'adresse du gouvernement fédéral. L'affirmation qui a reparu le plus souvent, c'est qu'il y a eu en quelques circonstances certains empiétements, certains excès de juridiction de la part du pouvoir fédéral, mais qu'on ne saurait soutenir qu'il y a eu un système suivi de centralisation, une conspiration organisée pour nous ravir nos libertés provinciales. Nous croyons que la droite a adopté la vraie position, la seule logique, la seule qui fût digne du parti conservateur, et nous l'en félicitons chaleureusement.

M. Marion, député de l'Assomption, a accentué cette note dans un discours excellent qui lui a valu les félicitations de tous ses collègues, et qui est certainement un des plus forts de la discussion. M. Desjardins est venu ensuite et a développé cette thèse avec une éloquence, une vigueur d'argumentation, et une puissance de persuasion qui font de son discours un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés. La droite l'a chaleureusement applaudi lorsqu'il a vengé les chefs du parti conservateur des accusations qu'on porte contre eux, lorsqu'en termes énergiques il a protesté de sa confiance en Sir John Macdonald, et déclaré que ce serait un acte d'injustice et d'ingratitude politique que de jeter à la figure de notre vieil allié de trente ans l'insulte d'un vote de censure. Et lorsque le député de Montmorency a dit qu'il fallait se défier des mouvements qui viennent de l'extérieur, lorsqu'il s'est écrié : soyons clairvoyants, mais ne soyons pas dupes, ne faisons pas le jeu de nos adversaires, les applaudissements qui ont couvert ses paroles ont prouvé qu'il était en ce moment l'interprète fidèle des députés conservateurs dans l'Assemblée Provinciale.

Ce discours, celui de M. Marion, la manière dont la droite les a accueillis, et le vote qu'elle a donné ont une portée particulière dans les circonstances. Toute la discussion a démontré que le parti conservateur n'entend pas s'en laisser imposer par les déclamations de gens qui veulent

exploiter le sentiment provincial en vue d'intérêts qu'on aperçoit aisément. La Chambre a compris le jeu, elle n'a pas voulu jouer, et les chefs du mouvement en sont pour leurs frais de diplomatie.

#### ECHOS DE LA CAPITALE

Le ministre de la marine et des pêcheries a présenté un bill pour séparer le département des pêcheries de celui de la marine.

Ce changement entraînera la nomination d'un député ministre des pêcheries.

\*\*\*

Sir John propose en amendement à la clause de l'acte concernant l'indépendance du parlement que les officiers de milice qui reçoivent annuellement \$20 pour avoir soin des armes, ne violent pas cet acte.

M. Landry dit qu'il a reçu une lettre l'informant qu'il aurait à payer \$500 ou \$600 pour avoir siégé illégalement en chambre après avoir reçu quelque sols comme officier de milice.

Il en a bien ri, mais, pour prévenir toute tentative de chantage, il trouve que l'amendement est très utile.

\*\*\*

Le crédit de \$300 000 pour les arpentages du Nord-Ouest soulève une assez vive discussion.

\*\*\*

Le rapport du ministre des chemins de fer est produit en chambre. On s'y plaint de la lenteur qu'apportent les compagnies à faire leurs rapports.

Pendant l'année 1882-83, 1275 milles de chemins de fer ont été construits, faisant un total de 8 805½ milles ouverts au trafic ; dans une couple d'années il y en aura 11 400.

Le fret transporté a été de 13 266-255 tonneaux donnant un revenu de \$21 320 208.

Le nombre de passagers s'élève à 9 579 948, donnant un revenu de \$11-924 377.

Le total des recettes est donc de \$33 244 795, soit une augmentation de \$4 216 796 sur l'année précédente.

\*\*\*

Sir Charles Tupper a donné avis lundi dernier qu'il présentera aujourd'hui, mercredi, les résolutions concernant le subside aux différents chemins de fer des Provinces. Voici ce qui a rapport au chemin de fer du Nord :

Le subside est inscrit sur la liste générale et ne sera pas traité séparément des autres subsides.

Un subside de \$12 000 par mille, en tout \$1 440 000, est accordé à la province pour le remboursement du prix de construction du chemin de fer de Montréal à Ottawa. Le subside pour le chemin de Québec à Montréal est divisé en deux ; \$6 000 par mille vont au trésor, ce qui fait \$954 000 pour 159 milles.

Les autres \$6 000 sont pour la construction d'une ligne de la jonction St-Martin à Québec.

Cette ligne sera une prolongation du Pacifique et devra être approuvée par le Gouverneur Général en Conseil.

### La première bataille

Le débat sur l'adresse, commencé d'une manière si pacifique, a failli tourner à l'acrimonie. Des paroles vives ont été échangées par le leader de la droite et le chef de l'opposition. La galerie a eu la bonne fortune d'une passe d'armes en règle.

Au début de la discussion, les députés ne semblaient pas en veine d'éloquence. Les chefs donnaient seuls, et les soldats semblaient borner leur ambition à voir, de plus près que le commun des mortels, les péripéties de la bataille. Mais comme dans tous les combats, l'odeur de la poudre a grisé les plus froids, et la dernière phase de la lutte nous a donné le spectacle d'une mêlée générale.

Trois amendements discutés et rejetés, une séance de nuit prolongée jusqu'à une heure, vingt à trente discours à la file, voilà certes un beau commencement de session, et la Chambre avait bien le droit d'aller se coucher sur ses lauriers.

Les trois amendements de l'opposition n'étaient évidemment que des amendements de tactique. C'est ce que tous les membres de la droite, sans exception, ont compris, et le résultat a été un vote compact du parti conservateur en faveur du gouvernement.

Il s'est produit des incidents piquants. Le discours véhément de M. Desjardins n'a pas été le moins remarqué.

Les renseignements nouveaux que M. Joly a donné sur le coup d'Etat ont aussi excité beaucoup d'intérêt. Enfin, la charge à fond de train que le chef de l'opposition et le député de Lotbinière ont faite contre les castors n'a pas été le plus mince événement de la soirée.

M. Joly a prononcé des paroles que nous approuvons entièrement. Hâtons-nous de nous expliquer.—Qu'il y ait une ligne de démarcation entre les partis,—a dit le député de Lotbinière. Ne nous prenez pas notre nom, rendez nous notre titre, le titre de libéral dont notre parti est fier. Soyez conservateurs, et de notre côté soyons libéraux, et faisons nous la lutte sur un terrain bien défini.—Eh bien! nous sommes d'accord en ce point avec M. Joly. Nous aimons comme lui les situations nettes, nous détestons autant que lui les équivoques de mots et les subterfuges d'étiquette. Et nous avons été heureux de voir l'ancien chef de l'opposition, déclarer la guerre aux à-peu-près, et montrer du doigt la porte aux coalitions.

### Un danger imminent

Il appert, par les journaux d'agriculture d'Angleterre, que la fièvre aphteuse (*Foot and mouth disease*) fait des progrès alarmants, et menace de décimer la plus grande partie des bestiaux du Royaume-Uni.

Il appert également, par les journaux des Etats-Unis, que la même maladie a été apportée récemment à Portland, Maine, et qu'elle sévit actuellement au Texas et, probablement, sur plusieurs autres points du territoire américain.

Il est établi que cette maladie a causé et cause actuellement des dommages incalculables partout où elle sévit, et qu'une fois entrée dans une localité, il est exceptionnellement difficile de l'éteindre, si même cela est possible.

Or, il est indiscutable que, d'après notre système de quarantaine à Lévis, si la fièvre aphteuse, ou toute autre maladie gravement contagieuse nous est apportée d'Europe, il sera presque impossible de l'empêcher de se répandre, d'abord à Lévis, puis de là dans toutes les parties de la province.

En effet, les animaux qui arrivent d'Europe sont débarqués sur des quais où le public et les animaux du pays ont accès. Ces animaux importés passent de là, par un chemin public d'un quart à un demi mille de longueur environ, pour se rendre à la quarantaine et sont, par conséquent, plus ou moins en contact avec les animaux du pays. Il est donc presque impossible d'empêcher une maladie contagieuse quelconque, et surtout le "*Foot and mouth disease*" de se répandre par toute la province, une fois emportée au pays.

Il appert de plus,—et la science semble l'avoir établi,—que plusieurs maladies, comme le choléra et certaines fièvres, entre autres la fièvre aphteuse, peuvent être transportées au loin par les habits des voyageurs, surtout quand ces habits, après avoir été en contact immédiat avec des êtres vivants atteints de cette maladie, sont transportés dans des malles sans purification complète et immédiate.

Dans ces circonstances et vu le danger immense que court notre bétail—représentant pour la Puisseance, en ne considérant que la race bovine, un capital d'au moins (\$75 000 000) soixante et quinze millions de piastres,—il importe que des mesures énergiques soient prises immédiatement :

1. Soit pour suspendre pendant quelque temps l'importation de tout bétail étranger,—ce qui serait de beaucoup le moyen le plus sûr ; soit pour établir, avant le départ d'Europe, un examen très sévère du bétail en transit, afin de ne laisser venir ici que les animaux qui, par leur état de santé et par l'état sanitaire de la localité d'où ils viennent, ne laisseraient absolument aucun risque ;

2. Pour faire en sorte que les hardes des émigrants venant des districts infectés soient désinfectées d'une manière parfaitement sûre, avant leur départ d'Europe ;

3. Pour veiller à ce que les bestiaux débarqués en Canada ne puissent pas communiquer les maladies contagieuses dont ils pourraient être atteints, aux animaux du pays, et cela, en prenant les moyens nécessaires pour que les animaux mis en quarantaine n'aient absolument aucun contact, de près ou de loin, avec les animaux du pays.

Il n'est pas à propos, dans cet article, d'entrer dans plus de détails.

Nous croyons que le gouvernement doit se préparer immédiatement à combattre le danger qui nous

menace, puisqu'il n'y a absolument pas une heure à perdre. Le gouvernement fédéral devrait adopter les ordonnances nécessaires, afin d'éviter le mal qui nous viendra, sans aucun doute, par les premiers arrivages du bétail européen, si nous n'y mettons pas obstacle.

### Le terme criminel à Rimouski

Nos lecteurs liront avec plaisir les observations faites par l'honorable Juge Mousseau, le 24 mars 1884, à l'ouverture de la Cour Criminelle, à Rimouski :

Le dernier terme criminel à Rimouski a eu lieu en octobre 1881. Il y a eu un terme en 1882, mais sans importance et sans verdict de coupable. Depuis plus d'un an, M. Billy s'est démis de ses fonctions de magistrat de district et il n'a pas été remplacé. La Cour qu'il tenait diminuait nécessairement beaucoup la somme d'ouvrage dévolue à la Cour du Banc de la Reine.

Cependant, un terme s'ouvre encore ce matin, et l'on constate avec bonheur que le registre de la prison est encore vierge.

J'en offre avec plaisir mes félicitations cordiales au district de Rimouski, aux officiers de la Cour et au Barreau.

La plus large part de ces félicitations revient de droit aux autorités religieuses et au clergé du district. La morale bien enseignée, l'éducation sagement répandue, la geurre active et efficace faite au débit des liqueurs alcooliques et à l'ivrognerie, voilà les principales causes du bel état de choses que nous sommes fiers de contempler à Rimouski.

L'exécution de Moreau a dû produire ses fruits dans une grande partie du pays où l'on avait heureusement oublié le terrible spectacle de l'échafaud.

Il est bon dans l'intérêt de l'ordre public et pour garantir davantage la sécurité de la vie et de la propriété des citoyens ; il est bon, dis-je, en vue de ces deux grands intérêts, que non seulement l'influence moralisatrice du clergé se répande et pénètre partout, mais encore que les esprits soient pénétrés de l'idée qu'à la tête de la société civile doit se trouver un pouvoir juste, quelquefois patient et indulgent, mais toujours fort et implacable en face des grands crimes et des grands coupables.

Je suis heureux et fier, quant à moi, d'avoir à administrer la justice au nom de ma Souveraine dans un District où j'ai été cordialement accueilli, et où mon premier terme criminel ne s'ouvre que pour constater qu'il n'y a pas de criminel, et pour me permettre de rendre hommage à la moralité des citoyens, à leur obéissance et aux lois, à leur respect pour l'autorité religieuse et civile.

### La langue française dans Ontario

Monsieur le Rédacteur,

Une personne charitable vient d'attirer mon attention sur un correspondant datée de Sandwich, le 11 février, et publiée dans votre numéro du 12, sous ce titre : "La langue française dans Ontario." Je trouve dans cet article des idées fausses et des accusations outrageantes que je me sens obligé en honneur de réfuter, si vous voulez bien donner place dans vos colonnes aux remarques suivantes :

Votre correspondant soulève plusieurs questions sérieuses ; et la facilité avec laquelle il prétend les résoudre, seulement après trois ou quatre ans de résidence dans ce pays, paraît être étonnante, s'il n'était pas déjà parvenu, dans ce même espace de temps, à se créer

des ancêtres parmi les anciens héros canadiens.

Sa thèse est celle-ci : — que l'abandon de la langue française par les Canadiens d'Ontario est un crime contre la Patrie et la Religion, ou plutôt la cause naturelle et nécessaire de la perte de la foi et des mœurs ; — que les autorités locales de Belle-Rivière et d'Amherstburg sont responsables pour un tel abandon ; — et que ces autorités doivent s'attendre conséquemment, dans un avenir plus ou moins rapproché, à fermer leurs églises et à les transformer en prisons.

Or, le soussigné qui connaît ces autorités si gravement inculpées, prend la liberté de réfuter l'argument, et de nier tout d'abord le second point, afin de mettre immédiatement les faits dans leur jour véritable.

Je n'ai pas à m'occuper d'Amherstburg, où les autorités locales sont, je suppose, capables de se défendre ; et dont les écoles catholiques séparées, étant complètement en dehors de la juridiction de Mr. l'Inspecteur primaire de North Essex ne peuvent tirer profit direct de son "zèle ardent".

Mais je ferai observer à Mr. le Correspondant : 1o. que Belle-Rivière est un petit village d'origine très-récente, composé d'un certain nombre de familles canadiennes-françaises, de plusieurs familles soit irlandaises, soit de nationalités mixtes, quoique catholiques, de plusieurs citoyens protestants à qui des charges publiques ou des propriétés foncières donnent une influence considérable,—enfin de quelques gentils-hommes de couleur africaine. Il n'y a qu'une seule école dans la section. Celle-ci s'étend un peu au-delà des limites de la municipalité ; mais Belle-Rivière n'a jamais été et ne sera jamais un "Centre," à moins que les poissons du lac Ste-Clair ne soient compris dans le cercle environnant.

2o. Que notre école n'a jamais été confiée qu'à des maîtres ou maîtresses catholiques et même de nationalité canadienne ou française, si l'on excepte la vénérable demoiselle irlandaise qui occupe en ce moment le rang de 1re maîtresse. Quoique cette personne soit une catholique pratique, nous avons fait des efforts considérables, cet hiver, pour lui substituer une autre maîtresse capable d'enseigner les deux langues ; mais toutes les démarches des autorités locales, l'offre de \$450, et le "Zèle ardent" de Mr. l'Inspecteur ont été inutiles. Le fait est que, de l'aveu de ce Monsieur, les instituteurs et les institutrices sont très-rares dans Essex ; de sorte qu'il serait à désirer que des sujets du Bas-Canada, sachant bien les deux langues nécessaires dans nos écoles, fussent franchement invités à venir concourir avec nos candidats locaux pour les diplômes et les salaires.

3o. Que ces vieillards à cheveux blancs, de nationalité canadienne, sans doute, et si correctement instruits en français dans leur jeunesse, doivent appartenir à quelque autre partie de ce comté, par exemple à la ville si catholique et si canadienne de Windsor, où, malgré la grande convention de juin dernier et l'avantage d'une école tout à la fois commune et séparée, la langue française ne paraît pas être enseignée ni plus complètement ni plus sérieusement qu'à Belle-Rivière. S'il y a ici de tels vieillards,—ce dont je serais aussi flatté que surpris,—ils gagneraient plus à se plaindre aux autorités de notre village qu'à Mr. le Correspondant. Ils pourraient aussi être "témoins" de la facilité et des encouragements—(souvent inutiles, il est vrai)—que nous donnons à la jeunesse, pour apprendre

à parler, à lire et à écrire correctement le français. Enfin ils ne seraient ni les causes, ni les victimes, ni les "témoins" de ce cauchemar religieux et patriotique de Mr. le correspondant.

Quant à la conservation de la langue française parmi les Canadiens d'Ontario, je conviens qu'elle est pour eux d'une très haute importance sous le rapport de l'honneur national et de leurs intérêts politiques, sociaux, ou même matériels, pourvu que l'étude de cette langue n'exclue point celle de l'anglais. L'abandon de notre belle langue est dû quelquefois à des circonstances inévitables, et souvent aussi, malheureusement, à des préjugés populaires qu'il est du devoir de tout homme éclairé de combattre.—Mais faire dépendre la Religion de la langue au point de conclure que la perte de l'une soit une conséquence naturelle de l'abandon de l'autre, c'est une opinion qui ne me paraît pas confirmée par l'histoire et que je rejette tout d'abord autant pour l'honneur de la Foi elle-même que pour celui du nom canadien!

Est-ce que la langue française est plus nécessaire à la Religion que celle des autres nationalités parmi les populations protestantes d'Ontario ou des Etats-Unis? Est-ce que les Canadiens-Français sont plus faibles que les autres enfants d'Adam? plus lâches et plus disposés à l'apostasie que les autres peuples? Il me faudrait des preuves bien évidentes pour le croire. Mais ce que je crois c'est que les Canadiens-Français ne sont pas généralement assez bien armés ni assez bien aguerris pour le combat; c'est qu'ils ne sont pas habitués, comme par exemple les Irlandais et les Allemands, aux arguments, aux subterfuges, aux préjugés et à la malice de leurs nouveaux adversaires;—c'est, je pourrais dire, que satisfaits du petit catéchisme de Québec qu'ils ont appris dans leur enfance, ils négligent de lire quelque bon, court mais solide catéchisme de persévérance en Anglais. Viennent des attaques inattendues et les appâts du dehors, du dedans, le doute et les passions: une chute s'en suit, qu'il est souvent, impossible de réparer.

Mais que M. le Correspondant soulage son "cœur navré"; qu'il méprise cette "jalousie" anglaise vis-à-vis de la supériorité canadienne; qu'il secoue ce "cauchemar" et qu'il ne redoute cet "effondrement social," puisque les sociétés de St-Jean-Bte doivent nous en préserver. C'est entendu que les autorités locales ne fermeront pas leur église et qu'elles bâtiront une prison seulement pour suivre la mode.

Par exemple, à la Pointe-aux-Roches, village exclusivement canadien-français et paroisse modèle, on s'est donné le luxe depuis longtemps d'une société de St-J-Bte; quelques années plus tard, celui d'une prison; et l'année dernière ou deux ans passés, celui de la cour de justice dont les citoyens de ce village privilégié avaient peut-être beaucoup plus besoin que ceux de Belle-Rivière. Et dire que l'on ne peut pas accuser de toutes ces extravagances soit les défaillances d'un "Charles VII," soit, l'impétuosité arbitraire d'un "Jules Ferry!"—Evidemment votre correspondant aime les phrases à effet. Je ne le blâme pas: il a le droit d'offrir au public ses connaissances littéraires aussi bien que le produit de ses vignes. Chacun est libre d'ailleurs de se faire assommer par son encensoir ou de se laisser écraser par sa massue. Mais le soussigné n'est pas d'humeur à se laisser "exécuter" de la sorte, soit pour des fautes imaginaires, soit même pour des mérites dont il se croirait franchement innocent.

UN AMI.

Note de la rédaction—C'est par un

malentendu que cet article n'a pas été publié avant aujourd'hui.

**La publication du Hansard**

Tout le monde n'est pas satisfait à Ottawa de la décision du comité des débats, par rapport au salaire des sténographes officiels. Nous extrayons, à titre de renseignement, le passage suivant d'une lettre qui nous est écrite de la capitale:

"Il se fait en ce moment une véritable course sur le trésor par les sténographes de la Chambre des Communes et du Sénat, et par les traducteurs des Débats. Ces messieurs ne sont plus satisfaits de recevoir \$1000 de salaire, pour environ trois mois ou trois mois et demi de travail, et ils demandent au moins \$2000. Le comité des débats a poussé la complaisance jusqu'à accorder cette somme à MM. les sténographes. Pour être conséquent avec lui-même, il aurait dû accorder le même salaire aux traducteurs, car leur travail est tout aussi difficile, demande une aussi longue pratique, et beaucoup plus d'érudition.

C'est donc une injustice que le comité des débats a consommée là. L'adoption du rapport du comité à cet effet a soulevé, à la séance d'hier, une discussion assez animée, surtout au sujet de cette partie du rapport recommandant la nomination comme traducteur de M. E. A. Poirier, ancien adversaire de l'honorable M. Chapleau dans le comté de Terrebonne.

M. Augé, député de Shefford, a proposé l'abolition du *Hansard*, sans accompagner sa motion d'aucun discours. Cette motion a été rejetée par une majorité de 40 voix. La Chambre n'était pas alors au complet, et plusieurs députés absents lors du vote, ont exprimé après coup leur intention d'abolir le *Hansard*, quelques-uns mêmes, après avoir réfléchi, parmi ceux qui venaient de voter pour son maintien; car ce bureau va coûter l'année prochaine, pour les sténographes et la traduction la somme de \$27 800. Il y a ensuite à ajouter les frais d'impression, de reliure, de distribution, etc., une dépense de \$40 000 environ par année. Il faut calculer, outre cela, que la publication des débats a pour effet de faire prolonger beaucoup les sessions,—une dépense d'environ \$10 000 par jour—par la faute de certains députés qui tiennent à y faire publier leurs longs discours.

L'abolition du *Hansard* n'empêcherait pas d'ailleurs la publication de certains discours, tels que l'exposé financier, l'exposé sur les chemins de fer et autres discours de grande importance. La publication s'en fait d'ailleurs tous les ans, en petites brochures, indépendamment du *Hansard*, et on les distribue dans le pays. Cette publication supplémentaire coûte quelquefois assez cher au gouvernement. Quant aux sténographes du Sénat, ils demandent tout simplement environ le double de ce qu'ils recevaient, soit \$3 000 par session, un salaire de ministre provincial.

Parce qu'il y a actuellement des surplus dans le trésor ce n'est pas une raison de ne pas économiser pour les mauvais jours."

[Pour le *Courrier du Canada*]

**LETTE DE ROME**

Oui, mon cher ami, je suis encore une fois dans la Ville-Eternelle. Je l'ai revue avec une joie d'enfant, et, lorsque des hauteurs d'Albano j'ai aperçu la coupole de Saint-Pierre, j'ai tressailli d'allégresse comme lorsque je revoyais le clocher de mon village après dix mois passés au collège.

Mais on ne demeure pas longtemps dans Rome sans y trouver de grands sujets de tristesse.

Quand les Barbares, assoiffés de sang et de pillage, passaient et repassaient sur la grande ville comme des fléaux vengeurs, ils laissaient au moins derrière eux d'imposantes ruines, que des confins du monde on vient encore contempler avec émotion. Ils brisaient et renversaient les monuments; mais ils ne bouleversaient pas le sol lui-même, et les grands débris de l'antiquité y restaient étendus, mêlés aux touchantes reliques du christianisme.

Hélas! la civilisation moderne agit bien autrement, et, depuis plus de dix ans, elle travaille à faire de Rome une ville à son image, c'est-à-dire moderne. Elle en remue le sol et le sous-sol, elle y perce partout de larges boulevards, elle y bâtit de spacieux hôtels, de vastes boutiques; et certains quartiers sont tellement changés, que les Romains eux-mêmes ne s'y reconnaissent plus.

Tout ce qui est vieux et chrétien surtout lui fait horreur, et elle se complait dans l'admiration de la ligne droite; du badigeon nouvellement peint en blanc, en jaune ou en rose, et de grandes rues où peuvent circuler les omnibus et les tramways.

Le gouvernement et le Conseil-de-ville se donnent la main dans cette œuvre de restauration qui réjouit les utilitaires, et les ruines disparaissent les unes après les autres, avec leurs merveilleux souvenirs.

Je cherchais l'autre jour un vieux cloître de Chartreux; mais il était entouré de maisons neuves, et j'avais beau questionner les gens du quartier, personne ne s'en souvenait. Un soldat put seul me renseigner, parce qu'il y est maintenant caserné. Hélas! la belle colonnade de marbre dessinée par Michel-Ange, que j'avais admirée en 1875, est maintenant noyée dans un crépit gris qui a transformé en corridor le promenoir à arcades du monastère.

Tous les couvents étant métamorphosés en casernes, de pareils traits de vandalisme ne sont pas rares. Je n'ai retrouvé qu'un seul cloître qui ait échappé jusqu'à présent à la confiscation, c'est celui de saint Paul-des-trois-fontaines. Mais c'est parce que les Trappistes, après avoir assaini ce lieu que désolait autrefois la *malaria* se sont fait incorporer comme *société civile agricole*.

Je plains ceux qui n'ont pas encore visité Rome. Ils n'y trouveront plus bientôt la ville des grands souvenirs.

Une autre cause de tristesse, à Rome, c'est la position de plus en plus précaire du Souverain-Pontife. Le Vatican n'a pas cessé d'être une prison; et c'est en vain que du haut de ses terrasses, Léon XIII regarde à l'horizon: il ne voit venir aucun secours.

Et cependant que n'a-t-il pas fait pour se concilier les gouvernements de l'Europe?

Certes, les Papes n'ont jamais varié, et ne peuvent varier sur les questions de dogme et de morale. Mais leur rôle politique n'a pas et ne doit pas avoir la même immutabilité. Il est et doit être approprié aux circonstances de temps, de lieux et de peuples.

Léon XIII a compris cela, et c'est pourquoi, dès le commencement de son règne, il est allé loyalement au-devant des Pouvoirs européens. Il leur a généreusement tendu la main; il les a aidés et défendus contre les anarchistes de toutes dénominations.

Mais aujourd'hui qu'il a besoin d'eux, et que ses protestations contre de nouvelles spoliations appellent leur protection, tous ferment l'oreille à sa voix.

Quand le successeur du Christ dit à leurs peuples: "Rendez à César ce qui appartient à César," tous applaudissent, mais aucun d'eux n'ose dire à ses sujets: "Rendez à Dieu ce qui est à Dieu." Aucun d'eux ne veut dire au roi d'Italie: "Rendez à l'Eglise ce qui est à l'Eglise."

Il y a quelques jours arrivait à Rome le fils d'un roi catholique, le prince Léopold de Bavière, qui a épousé la fille de l'Empereur d'Autriche. Au lieu d'aller avec empressement présenter ses hommages au Souverain-Pontife, le prince s'est attardé dans les salons du Quirinal. On lui a donné des fêtes, et quand il a été las des amusements de la cour du roi d'Italie, il est allé se présenter au Vatican, croyant qu'on s'empresserait de lui en ouvrir les portes.

Mais l'audience qu'il sollicitait lui a été refusée. Léon XIII n'a pas voulu sacrifier à son désir de conciliation le soin de sa dignité et le respect qui lui est dû. Le prince est revenu au Quirinal très mécontent, dit-on, et son beau-père ne sera pas flatté, non plus, j'imagine. Mais, quelles que puissent être les conséquences, il est bon que les princes sachent que le Souverain qui commande à plus de deux cents millions de sujets, a droit à leur respect et à leurs hommages.

La faute du prince Léopold de Bavière est d'autant plus grave, qu'il est arrivé à Rome le jour même où l'on y célébrait le sixième anniversaire du couronnement de Léon XIII.

J'ai eu le bonheur d'assister à l'imposante cérémonie qui a eu lieu ce jour-là dans la chapelle Sixtine. C'était la première fois que je voyais le Souverain-Pontife avec la tiare, et porté sur la *Sedia gestatoria* par douze de ses gardes. C'est un spectacle émouvant et majestueux dont le souvenir se grave profondément dans le cœur.

Hélas! je trouvai alors le Saint-Père bien vieux, et fléchissant sous le poids de la tiare; mais quelques jours après je l'ai revu en audience, et sa santé m'a paru excellente. Il est petit, très maigre et délicat; mais sa figure est animée, pleine d'intelligence, d'énergie, et ses yeux lancent des éclairs qui vous transpercent.

Quelle position que celle des Papes aujourd'hui! Le jour qu'ils sont élus, ils se constituent prisonniers, et ils peuvent vraisemblablement se dire: "Je ne sortirai que mort de ce palais!"

Combien de temps cet état de choses durera-t-il? Quand finira cette épreuve dont les conséquences sont si pénibles?—C'est le secret de Dieu.

En attendant, le printemps succède à l'hiver, et tout se renouvelle dans la nature. Depuis quinze jours, pas un nuage n'a terni l'azur virginal du ciel. Les blés sont sortis de terre, les jardins s'épanouissent et les prairies épaississent leur tapis d'émeraude. Les marchés sont encombrés de légumes nouveaux, et j'ai vu l'autre jour, des paniers remplis de fraises succulentes.

Mais, au milieu de toutes ces séductions, je ne t'oublie pas, ô mon pays, et dans quelques jours je m'en volerai vers toi.

A. B. R.

Rome, 16 mars 1884.

## CORRESPONDANCE D'ONTARIO

Sandwich, le 7 avril 1884.

Nous avons été témoins, le 26 mars dernier, d'une belle et touchante cérémonie qui a eu lieu dans la chapelle du couvent de Windsor. Voici à quelle occasion.

Dans le cours du mois de novembre dernier, Mgr Walsh, évêque de London, voulant donner un témoignage de sa haute estime au Dr C. E. Casgrain, qui depuis plus de trente ans a rendu de nombreux et importants services à l'Eglise dans son diocèse, est venu, accompagné du Père Wagner, curé de Windsor, le prier d'accepter le titre de chevalier du Saint-Sépulcre, qu'il se proposait de demander pour lui. Le Dr Casgrain, qui était loin de s'attendre à cette distinction, voulut, tout en témoignant sa gratitude à Monseigneur, récuser cette dignité, parce que disait-il, il y avait dans ce diocèse beaucoup d'autres personnes plus dignes que lui de porter ce titre; mais Sa Grandeur, secondé par le Père Wagner, réitéra ces instances d'une manière si pressante que le Docteur crut devoir céder devant leurs sollicitations. Les diplômes de Chevalier du Saint-Sépulcre ont été remis cette semaine au Père Wagner, avec les pouvoirs de conférer les titres de l'ordre au nouveau dignitaire.

La cérémonie de l'investiture a eu lieu comme nous l'avons dit, dans la chapelle du Pensionnat de Windsor, en présence d'un bon nombre d'amis, des Religieuses et des élèves de la Communauté.

Le Sanctuaire avait revêtu pour la circonstance sa plus riche parure. L'autel brillamment illuminé, était décoré avec ce goût parfait qu'on ne voit guère que dans les communautés religieuses. Le Père Wagner a expliqué en quelques mots le motif de cette réunion, et a fait avec un tact et une délicatesse dont il a le secret l'éloge du nouveau récipiendaire. Il a pris pour texte ces paroles de l'apôtre Saint-Paul.

Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : Honneur à qui l'honneur est dû, Rom. XIII V. 7.

Après avoir commenté ce texte de l'apôtre, le prédicateur a fait voir quelle admirable hiérarchie Dieu a établi parmi tous les êtres de la création; quel respect l'Eglise commande pour tous ceux qui dans le monde sont constitués en dignité et comment l'Eglise elle-même est le modèle le plus parfait de la hiérarchie sociale.

Puis il a ajouté : nous sommes assemblés aujourd'hui dans le but de rendre honneur à quelqu'un qui vraiment mérite d'être honoré, et l'honneur qui va lui être conféré n'est rien moins que la dignité de Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre. Il y a quelques mois notre Excellent Evêque a reçu une lettre du Représentant en Canada du grand-maître de cet ordre, ancien et illustre, le Patriarche de Jérusalem, lui demandant de désigner dans son diocèse une personne digne, au-dessus de tout autre, de cette haute distinction. Sa Grandeur, après un sérieux examen, est venue à la conclusion que cette personne était le Docteur T. E. Casgrain, de Windsor. Dès qu'il se fut décidé, Sa Grandeur a pris la peine de faire le trajet de London à Windsor, et d'avoir une entrevue personnelle avec le Docteur. J'étais présent à cette entrevue, et si déjà auparavant, j'avais une haute opinion des mérites du Docteur comme bon chrétien, cette entrevue a dix fois redoublé mon estime pour lui; car j'ai pu constater alors que son humilité est plus grande que toutes ses autres vertus. Cet hono-

nable Monsieur me permettra de vous dire, ce que je puis répéter à tout le monde, que ce n'a été qu'à près les plus pressantes sollicitations de Sa Grandeur, jointes aux miennes, qu'il a consenti à accepter la haute distinction qui lui était offerte.

Parmi les divers ordres de Chevalerie de l'Eglise catholique, l'ordre du Saint-Sépulcre est l'un des plus anciens; de fait il est tellement ancien, que son origine se perd dans la nuit des temps; son principal objet, dans les âges passés, était la défense des saints lieux et particulièrement du Saint-Sépulcre. Il n'y avait que les personnes du caractère moral le mieux éprouvé, doués des vertus les plus solides et de la plus haute position sociale, qui fussent jugées dignes de cette honorable distinction. Les conditions exigées dans ces derniers temps par les statuts Pontificaux pour l'investiture des titres et de la croix de l'ordre de Saint-Sépulcre sont :

1o Professions et pratique de la religion catholique, jointe à une conduite honorable et irrépréhensible. Je suis convaincu que personne ne dira que la loi du récipiendaire, ici présent devant vous, ne répond pas à cette condition.

2o Noblesse de naissance, ou au moins position sociale telle qu'on puisse vivre, *More Nobilitum*.

Quant à la première partie de cette condition, il est bien connu de nous tous que le récipiendaire descend des plus anciennes et des plus pures familles, de ces nobles et vaillants héros qui les premiers ont arboré le drapeau de la foi sur les bords de notre majestueux St-Laurent. En ce qui regarde la position sociale du Dr Casgrain, il est certain qu'aucun autre lui est supérieure en ce comté, et que, s'il l'eût voulu, il aurait pu y joindre les honneurs civiques et politiques.

3o Importance de mérites personnels, par des services rendus à la religion.

Quant aux mérites personnels du Docteur, ils sont au-dessus de tout éloge. Pour ne mentionner que la manière si chrétienne avec laquelle il a élevé ses enfants, il suffit de dire qu'un de ses fils est un des professeurs distingués de la plus grande Université catholique de ce pays, qu'un autre est un excellent médecin catholique, qui marche sur les traces de son père; qu'un troisième est un jeune avocat plein d'avenir et que tous ses enfants sont des catholiques exemplaires. Quant aux services rendus à la religion, on peut dire que dans toutes nos œuvres catholiques ou de charité, le nom du Docteur brille toujours au premier rang. En sa qualité de membre du bureau d'éducation, il a rendu depuis plusieurs années d'incalculables services. Comme médecin catholique, combien de petits enfants seraient morts sans baptême, s'ils ne leur avaient ouvert les portes du ciel, en leur administrant ce sacrement, dans le cas de nécessité. Qui peut dire l'influence cachée, mais puissante, qu'a exercé sur ses concitoyens la vie exemplaire d'un homme de la position sociale de l'éminent médecin. Toute chose ainsi pesée et considérée, Mgr notre évêque n'a-t-il pas été juste dans le choix qu'il a fait du Dr Casgrain pour la haute distinction qui va lui être conférée.

A la suite de ce discours, le Père Wagner a lu une traduction du diplôme rédigé en latin et l'a remis au récipiendaire en lui adressant des paroles de félicitations. Permettez-moi maintenant, M. le Chevalier, Chs. Eusèbe Casgrain, de vous présenter, au nom du Patriarche de Jérusalem, ce diplôme qui vous confère l'ordre illustre de chevalier du Saint-Sépulcre. Je vous félicite sincère-

ment et j'espère que vous vivrez encore longtemps pour porter cette décoration si bien méritée. La cérémonie s'est terminée par un salut du Saint-Sacrement, chanté en musique par les élèves.

L'assistance s'est rendue ensuite dans la salle de réception du Pensionnat, où une scéance avait été préparée en l'honneur du Dr Casgrain, qui a toujours été le médecin de la maison depuis son établissement. Plusieurs morceaux de musique ont été joués avec une grande perfection par les élèves qui, grâce à l'habile direction qu'elles reçoivent, comptent parmi les meilleures musiciennes de nos maisons d'éducation.

Après quelques morceaux de chant fort bien exécutés, une toute petite élève, Mlle Anne Williams est venue faire un charmant petit discours en français de félicitations au nouveau Chevalier, en lui présentant une magnifique corbeille de fleurs naturelles. Le Docteur y a répondu par quelques paroles émues et a témoigné sa vive reconnaissance à Mgr l'Evêque de London et au Curé Wagner, qui avaient daigné jeter les yeux sur lui pour la distinction exceptionnelle dont il était l'objet. Il a remercié ensuite la Communauté qui avait eu la pensée de lui faire cette réception et il a terminé en disant que si les bonnes religieuses comptaient un grand nombre d'amis dans cette partie du pays, il croyait pouvoir affirmer qu'elles n'en avaient pas de plus dévoués que lui et les siens, et qui prenaient plus d'intérêt aux élèves qu'elles dirigent.

Le maire de Windsor, M. Cleary, a ensuite pris la parole, et, dans une chaleureuse allocution, il a félicité le nouveau Chevalier au nom de la ville, et l'a assuré que tous les citoyens, quelles que soient l'origine et la croyance auxquelles ils appartiennent, se réjouissent avec lui de l'honneur si bien mérité qu'il venait de recevoir.

Plusieurs parents et amis, au nombre desquels se trouvait votre humble serviteur, ont été invités à prendre part à un excellent dîner qui avait été préparé pour l'occasion à la résidence du Docteur Casgrain.

Nous ne terminerons pas cette correspondance sans faire une observation, que nous avons entendu exprimer par plusieurs personnes : c'est que la distinction que vient de recevoir le Dr Casgrain n'a pas seulement la portée d'un honneur personnel, mais qu'elle rejaillit sur tous les Canadiens-français de nos endroits, et qu'elle contribue, en attirant sur eux l'attention, à augmenter l'influence qui leur est nécessaire pour faire valoir leurs droits.

HTE GIRARDOT.

## L'expulsion des princes

Nous lisons dans le *Pays* :

Tout est en feu dans le gouvernement.

La royauté apparaît menaçante et le spectre blanc s'agit tout à coup.

Le gouvernement est désolé !

Il voulait bien avoir l'air de savoir ce qui se passe, mais il ne s'attendait pas à semer une pareille épouvante.

A l'heure qu'il est, il voudrait prendre la direction de l'opinion, pour la calmer et la contenir.

Mais la chose est difficile.

L'opinion est comme affolée, et il sera bien malaisé au gouvernement d'éviter telle ou telle proposition violente qui sera déposée sur le bureau de la Chambre des députés.

Car nous croyons, nous, à l'expulsion prochaine des princes, quels qu'ils soient.

La République en a peur, et a raison d'en avoir peur.

Elle sent très bien qu'elle est en sûreté que tant que personne ne se lèvera contre elle, et qu'elle est per-

due aussitôt qu'un prétendant, fort de ses droits et surtout de ses devoirs, saura, par une ferme attitude, grouper autour de lui tous les écœurements, toutes les désillusions, toutes les vengeances.

Sans que personne y touche, ce jour-là, la République tombera d'elle-même comme un château de cartes.

On n'y croit plus, à la République. Ses meilleurs amis doutent d'elle. Et l'heure de la revanche conservatrice va sonner enfin !

Ces bruits d'expulsion des princes sonnent agréablement à notre oreille.

Tant qu'on les garde, confondus dans la foule, mêlés aux inconnus qui passent, aux étrangers qui circulent, c'est qu'ils ne font rien de bon, rien d'utile, c'est qu'ils ne font pas leur devoir envers la France qui les implore.

Mais, du moment que la République tressaille, les regarde de travers et les menace, c'est que ça va bien, ou plutôt que ça commence à bien aller.

Allons, tant mieux !

Et il était temps qu'à ce point de vue il y eût du nouveau.

PAUL DE CASSAGNAC.

## Résumé des dépêches

## EUROPE

## FRANCE

Denain, 5 avril 1884.

Il y a eu une grève sérieuse des mineurs de charbon. La troupe a dû intervenir. Il y a plusieurs blessés.

Paris, 6 avril 1884.

La République Française insiste pour qu'on exige de la Chine une indemnité de guerre. Pas de paix possible sans cela, dit ce journal.

Les troupes sont en marche pour Hunghoa. On dit qu'il y a 3 000 Pavillons-Noirs et 1200 Chinois à Sontay. La résistance sera rude.

Paris 7 avril 1884.

Le marquis de Caux nie qu'il y ait eu réconciliation entre lui et Patti.

## ANGLETERRE

Londres 2 avril 1884.

La fraction Parnell de la ligne irlandaise a adopté une résolution de censure contre Davit parce qu'il a demandé à Henry George de donner une conférence à Dublin.

M. Yates, le gérant du *World*, a été condamné à quatre mois de prison pour libelle.

Le corps du duc d'Albany, à son arrivée à Cherbourg a été mis à bord du yacht royal l'*Osborne*.

Londres, 4 mars 1884.

Les dépouilles mortelles du duc d'Albany ont été descendues à terre à Portsmouth et reçues avec une grande pompe. Le prince de Galles, le duc de Cambridge, le prince Waldeck, le prince impérial d'Allemagne, et le marquis de Lorne ont escorté le corps jusqu'à Windsor, où la reine et les princesses Christiane et Béatrice l'attendaient.

Londres, 4 avril 1884.

A Windsor, le doyen de la résidence royale a reçu le cortège funèbre du prince Léopold à l'entrée de la chapelle.

L'impératrice Eugénie a envoyé une couronne de fleurs.

Londres, 5 avril 1884.

Les funérailles du duc d'Albany ont eu lieu à la chapelle St-George, ce matin. La reine, le prince, et la princesse de Galles, le prince Frédéric, Guillaume, les princesses Christiane, Louise et Béatrice, et d'autres personnages royaux, assistaient au service funèbre.

Le prince de Galles conduisait le deuil.

Londres 7 avril 1884.

M. Gladstone a fait un très fort discours en faveur du bill de franchise.

Les régates ont eu lieu entre les champions d'Oxford et ceux de Cambridge. Les Cambridges l'ont emporté par deux longueurs.

Le bill de franchise a subi sa seconde lecture par 390 voix contre 210.

Londres, 8 avril 1884.

Le *Daily News* dit que Gordon n'a pas reçu du gouvernement l'ordre d'évacuer Kartoum.

Les Communes sont ajournées pour les fêtes de Pâques.

ITALIE

Rome 4 mars 1884.

M. Mancini nie qu'aucune représentation ait été par les puissances au gouvernement italien, au sujet de la spoliation de la Propagande.

ALLEMAGNE.

Berlin 2 avril 1884.

L'empereur est retenu chez lui par la maladie.

Berlin, 7 avril 1884.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que Bismarck cesse d'être premier ministre de la Prusse, mais conserve son poste à la tête des affaires de tout l'empire allemand. Personne ne peut avoir son prestige et son influence auprès des Puissances.

Berlin, 8 avril 1884.

Bismarck a déclaré que, malgré son grand âge et l'ébranlement de ses nerfs, il n'a pas le temps de prendre le repos.

AFRIQUE

GUERRE DU SOUDAN

Souakim, 2 avril 1884.

Osman Digna se prépare avec une grande activité à recommencer la lutte. On s'attend à une bataille.

On annonce que les tribus se révoltent contre El Madhi.

Le Caire 6 avril 1884.

Le premier-ministre égyptien Nubar-Pacha, a donné sa démission à cause d'un défaut d'entente avec les fonctionnaires anglais, et des tergiversations de la politique anglaise.

Les rebelles occupent les routes au delà de Berber.

Osman-Digna est près de Tamanih avec 1 000 hommes. Ses soldats veulent une bataille.

Le Caire, 7 avril 1884.

Nubar-Pascha a suspendu sa démission, jusqu'à ce que l'Angleterre ait fait connaître sa décision au sujet des rapports qui doivent exister entre les autorités anglaises et les autorités égyptiennes. Le Khédive soutient ses prétentions.

AMERIQUE

ETATS-UNIS

Cincinnati, 2 avril 1884

Une furieux cyclone a dévasté hier une partie des états Indiana et Ohio. Des édifices ont été détruits, et il y a eu plusieurs pertes de vie.

JOURNALISME.—Les ville de Québec va, nous dit-on, être pourvu de deux nouveaux journaux que le printemps fait éclore. On annonce que M. S. Marcotte, ancien propriétaire de l'*Événement*, doit fonder un nouveau journal à la haute-ville.

M. J. A. Paré ex-employé civil, publie de son côté un journal à St-Sauveur : *La Voix populaire*.

Quel pays de Cocagne que Québec !

Aux citoyens

DU

Comté de Portneuf.

Immense avantage !

UN VOLUME DE 50 CENTS GRATIS.

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE DU CAP SANTÉ

Toute personne du comté de Portneuf, désirant s'abonner au *Journal des Campagnes* et qui payera deux années d'abonnement d'avance;

\$2.00 SEULEMENT,

recevra comme cadeau un magnifique volume de 376 pages, valant 50 CENTS, et intitulé : *Histoire de la Paroisse du Cap Santé*, par feu M. l'abbé GATIEN, autrefois curé de cette paroisse.

Les citoyens des paroisses avoisinantes, qui ont eux aussi intérêt à parcourir cet ouvrage, recevront les mêmes avantages.

S'adresser à

**Elzéar Bédard,**

Agent du *Journal des Campagnes*,  
No 9, Rue Buade, H.-V., Québec.

Petites nouvelles

ACCIDENT EN CHEMIN DE FER.—Deux hommes tués ; plusieurs blessés. Une dépêche de Montréal en date du 4 courant, nous apprend que, hier matin, la locomotive et sept wagons du train *Express* de nuit allant de Toronto à Montréal, ont roulé au bas de la voie, à environ deux milles de Wales.

C'est le tender qui dérailla le premier. L'ingénieur M. Donohue fut tué raide.

Le chauffeur Charles King fut trouvé sous un wagon. Il est très dangereusement blessé.

Plusieurs personnes ont été blessées. On comptait au nombre des passagers blessés MM. F. Nicoll et Ernest Collin, de Québec, tous deux légèrement atteints.

M. Empeg, conducteur, attribue l'accident à quelque chose qui se serait brisé dans la locomotive.

Les rails, sur une distance considérable, sont brisés. Le corps de Donohue était brûlé et noirci de manière à être méconnaissable.

Le malheureux King appelait du secours à grand cris.

Les passagers non blessés accoururent à lui, mais on fut quelques instants avant de trouver une pelle pour le secourir.

Il est mort hier après midi.

On tient une enquête sur cet accident.

INCENDIE D'UN NAVIRE.—20 personnes manquant à l'appel.—HÉROÏSME D'UN PILOTE.

—Une dépêche venue de Eufaula, territoire d'Alabama, E. U., en date du 3 avril, parle de l'incendie du *Rebecca Everingham* arrivé sur la rivière Chattahoochee.

Sur trente à quarante personnes qui étaient à bord, il en manque à peu près la moitié.

On croit que le feu a été communiqué par les charbons incandescents d'une lumière électrique qui se trouvait au milieu de balles de coton.

En un instant, le vaisseau était tout en feu. Plusieurs passagers pour échapper aux flammes se sont lancés dans les

flots où ils ont trouvé la mort. Parmi ces derniers, on a vu trois femmes se jeter à la mer en pressant leur jeunes enfants sur leur poitrine.

Malgré les flammes qui l'entouraient de toutes parts le pilote, fidèle à son poste, a conduit le vaisseau sur la batture.

En moins de 30 minutes le vaisseau et ceux qui se sont sauvés étaient à terre.

COFFRES-FORTS PHOTOGRAPHES.— Les coffres-forts avec sonnerie, dont nous avons eu quelquefois l'occasion de nous occuper, sont dépassés aujourd'hui.

Un mécanicien allemand vient d'inventer une espèce de *safe* qui non-seulement produit une sonnerie dès qu'on y touche, mais encore projette un jet de lumière électrique, à l'aide duquel un appareil photographique prend instantanément les traits du voleur.

Il n'y a pas raison pour qu'on s'en tienne là.

Bientôt les voleurs seront pris dans des trappes tout comme des bêtes fauves.

A LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE.— Les messieurs dont les noms suivent, ont passé avec grand succès leurs examens finals, vendredi et samedi dernier : MM. Alfred Morin, de St-Sauveur, A. Milette, de Yamachiche, M. Moreau, de l'Islet, J. Sinclair, de St-Henri, et Pierre DeBlois, de St-Laurent, I. O.

UNE INVENTION UTILE.—M. Bernard Lemay, de Coaticook, P. Q. vient d'obtenir un brevet d'invention pour un nouveau et "utile réservoir alimentateur " de poêle, brûlant le bran de scie ou " autres combustibles semblables, " qui est appelé à faire une véritable révolution dans le chauffage des maisons.

Son invention consiste en un tuyau en tôle ou en fer blanc, qui s'ajuste à toutes fournaies à charbon pourvues d'un *Self-Feeder* ou tout autre poêle semblable, de quelque dimension qu'il soit. Au moyen de ce tuyau adapté aux fournaies ou poêles ordinaires, l'on se sert de bran de scie, et trois ou quatre minots, coûtant de un à deux centins, réchauffent pendant vingt-quatre heures, trois ou quatre appartements dans les maisons ordinaires durant les plus grands froids de l'hiver, et ce, sans interruption par un bon feu plus ou moins intense, selon qu'il est dirigé par les portes qui en augmentent ou en diminuent l'intensité. Un des avantages de cette invention est que l'on peut charger son poêle de combustible pour vingt-quatre heures sans s'en occuper d'avantage. On peut aussi se servir de tan tourbe, et de tous les déchets de combustibles, ainsi que du charbon.

Ce tuyau est muni d'une alarme qui sonne dès qu'il achève de se vider. Grâce à cet appareil M. Lemay n'a dépensé que pour \$2 de combustible dans son hiver.

Est-ce assez ingénieux.

LA CHASSE AUX OUTARDES.—On écrit de l'Île Verte à la date du 5 avril :

" J'ai lu dans le *Canadien*, ces jours derniers, qu'un monsieur Pelletier, de Kamouraska, avait tué, le premier avril la première outarde de la saison.

" Deux chasseurs de l'Île Verte, messieurs Antoine Dion et Edmond Demboise, ont tué quatre outarades, le 19 mars, et aujourd'hui il y en a une cinquantaine d'immolées.

" Monsieur David Dumas, pilote, de Lévis, qui est ici depuis quelques jours seulement en a déjà abattu neuf.

TRISTE ACCIDENT.—Mardi vers 11 heures a. m., Emile Roy, jeune enfant de 3½ ans, fils de M. Joseph Roy, employé au bureau du Greffier en loi, a été la victime d'un bien triste accident.

La servante de la maison avait laissé sur la galerie une chaudière remplie d'eau bouillante pour y mettre du linge. quand le jeune enfant s'approchant à reculons de la chaudière fatale tomba dedans.

Les blessures étaient horribles. Tout le bas du corps et les jambes ne sont qu'une plaie sanguinolente. Le pauvre petit souffrait horriblement.

On fit mander le Dr Watters qui vint en toute hâte donner les premiers soins à la malheureuse victime qui, on espère, en réchappera.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION.—Le capitaine Lemaître est parti lundi matin, par le convoi de l'Intercolonial pour aller prendre charge du steamer *Beaver* qui est à Pictou ; il emmenait avec lui à peu près le même équipage qu'il avait sous ses ordres l'été dernier.

Le *Beaver* transportera durant la prochaine saison encore, les malles entre Pictou, Nouvelle-Ecosse, les îles de la Magdeleine et Gaspé, faisant escale à Georgeville et Souris, île du Prince-Edouard.

La prochaine malle va être expédiée sous peu.

Ceux qui sont en correspondance avec les habitants des îles de la Magdeleine doivent donc se hâter.

SUICIDE.—Vendredi dernier, un jeune homme du nom de J. Ethier, à Chicago, s'est suicidé en prenant de la morphine. Ce jeune homme était de Montréal, et s'était rendu à Chicago pour y trouver de l'ouvrage. N'ayant pu s'en procurer, il s'est donné la mort.

Il était âgé de 23 ans.

ONGUENT ET PILULE HOLLOWAY.—*Principes Incontestables*.—Tous les ulcères demandent, pour leur guérison, une large provision de sang pur et de la force dans les nerfs et les vaisseaux, afin de reconstituer une nouvelle chair. Que les remèdes Holloway puissent effectuer ces deux conditions, c'est un fait qui ne peut plus actuellement être contesté puis qu'il a été prouvé d'une manière irrécusable, dans le monde entier, par des malades des deux sexes. Quand une plaie se présente sur quelque partie du corps, excepté sur la jambe, il est utile que les Pilules et l'Onguent soient pris en même temps ; mais quand l'ulcération est sur la jambe, c'est ordinairement un simple mal local, que l'Onguent, bien frotté et bien appliqué, peut guérir tout seul.

Décès

A Ottawa, le samedi 5 avril 1884, chez son neveu M. Félix Béland, menuisier, est décédée Madame Scholastique Bédard, veuve de Charles Lapointe, ci-devant de Québec. Elle était âgée de 84 ans et 3 mois.

A Ste Foye, le 4 du courant, à l'âge de 50 ans, M. Désiré Bédard.

A Notre Dame de Lévis, le 3 du courant, François-Xavier de la Salle dit Sanschagrin, âgée de 27 ans.

A Montréal, le 1er avril, à l'âge de 22 ans, 11 mois et 24 jours, dame Cordélia Girard, épouse de Geo. Alphonse Armand dit Chartrand.

A Québec, le 4 du courant, Marie-Ernestine-Juliette, enfant du Dr N.-E. Dionne, à l'âge de 6 ans et 7 mois.

A St-Patrice de Tingwing, le 2 du courant, M. Etienne Cantin, cultivateur de cette paroisse,

A Montréal, le 2 avril, à l'âge de 64 ans, F. X. Picard.

A Québec, faubourg Montplaisant, le 7 du courant, à l'âge de 71 ans, Madame Joseph Gilbert.

A l'Islet, le 7 du courant, après une longue maladie, Dr Gustave-Adolphe Casgrain, âgé de 28 ans.

A St Léon de Standon, (Dorchester), le 5 du courant, M. George Nicholson, à l'âge de 27 ans et 7 mois.

A Holyoke, E. U. le 14 mars, Madame D. St-Onge, épouse de Napoléon Meunier, à l'âge de 27 ans.

A Worcester, E. V. le 3 avril, à l'âge de 37 ans, Madame H. L. Parker, à l'âge de 37 ans.

## LISEZ

## Notre Nouveau Feuilleton

## Aux nouveaux abonnés

Nous faisons un tirage extraordinaire des numéros qui contiennent le commencement de ce feuilleton. Les personnes qui s'abonneront prochainement, recevront ces premiers numéros gratuits.

Ne manquez pas de vous abonner au JOURNAL DES CAMPAGNES qui se publie tous les JEUDIS contenant 16 pages de matières à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

**Le Petit Mois du Sacré-Cœur,**

**Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,**

**Le traité sur le cheval et ses maladies.**

Sur réception d'UNE PIASTRE seulement, vous recevrez le JOURNAL pendant un an, outre trois cadeaux d'une grande utilité.

S'ADRESSER A

**Elzéar Bédard,**

Agent du Journal des Campagnes.

9, RUE BUADE, QUEBEC.

Seul autorisé à donner les Cadeaux aux nouveaux abonnés.

## Petites nouvelles

**UN CANON A AIR.**—On achève ce moment dans les Delamater Iron Works un canon pneumatique inventé par M. Mofferd, destiné à lancer des projectiles chargés de dynamite. Cet engin, qui sera monté au fort Hamilton dans une dizaine de jours, est en airain, mesure 40 pieds de long et pèsera une tonne environ. Il sera installé sur un trépied et relié par un tuyau à une flasque d'air comprimé. Pour tirer, on fera passer l'air comprimé de la flasque dans le canon en ouvrant une soupape.

L'inventeur dit qu'avec une pression de 8000 livres d'air par pouce carré, son ergin lancera avec précision, à trois milles de distance, un projectile de 24 livres plein de dynamite dont l'explosion causera des effets destructeurs égaux à ceux d'une tonne de poudre à canon. Le canon Mofferd est à l'âme lisse. Les expériences ont déjà été faites avec un modèle plus petit.

**UNION ST-JOSEPH, A ST-SAUVEUR DE QUÉBEC.**—Après les remerciements d'usage votés aux officiers sortant de charge, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année 1884, 85 :

Président :—Jonas Gosselin, élu ;

1er vice président :—J. S. Langlois, élu ;

2ième vice-président :—Cyrille Gingras, élu ;

Secrétaire-archiviste :—J. Bte Lapointe, réélu ;

Assistant-secrétaire-archiviste :—I. Verret, réélu.

Secrétaire-correspondant :—L. C. Marcoux, réélu ;

Trésorier :—Chs. F. Lacroix, réélu ;

Assistant-trésorier :—Fidèle Blouin, élu ;

Collecteurs :—Siméon Gosselin, Octave Jacques, Cléophas Blais, B. Arthur Jouineau ;

Commissaire-ordonnateur :—Jean Giroux, réélu ;

Assistant-commissaire-ordonnateur—Frs Savard, élu ;

Membres adjoints au comité de régie :—Pierre Giroux, Gme Bouchard, Jos. Jobin, Marcelle Rochette, Chs. Maranda, Irénée St-Pierre ;  
Auditeurs :—Ls Laperrière, Léon Rondeau.

**COLLISION SUR L'INTERCOLONIAL.**—Un homme tué et un autre blessé.—Le 1er avril sera, à présent, une date rappelant de tristes souvenirs dans la paroisse de Ste-Flavie, où un terrible accident est arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, mardi dernier.

Deux trains de marchandises, l'un expédié de Campleton et l'autre de Lévis, sont venus en collision, alors qu'ils couraient tous deux à une grande vitesse.

Les deux locomotives ont été complètement démolies ainsi que les fourgons et quelques chars.

Le chauffeur du train venant de Campleton a été tué instantanément et le mécanicien, nommé Ryan, ébouillanté d'une manière horrible.

Le conducteur Kane, jeune homme d'une paroisse en arrière de la Rivière-du-Loup, a échappé presque miraculeusement à la mort, les employés de l'autre train aperçurent le danger et s'élançèrent hors des chars.

Cette collision donne lieu à bien des commentaires.

Un enquête est ouverte et nous saurons bientôt, à quoi nous en tenir sur cette question.

Les pertes matérielles représentent une somme de plusieurs mille piastres.

**MEURTRE A MONTRÉAL.**—Deux lampistes Miron et Tessier se sont querellés. Miron a frappé Tessier, son beau frère. Ce dernier est tombé la tête sur les marches d'une porte, rue St-André, s'est brisé le crâne et est mort quelques minutes après.

Cette scène se passait le 2 avril courant.

Le meurtre a eu lieu vers 7 heures. A 5.30 Miron, qui était en fête entra chez Tessier qu'il assaillit brutalement. La police le ramena chez lui. Il jura alors qu'il tuerait Tessier et l'homme de police.

A 6.30 heures, Tessier est parti pour son ouvrage ; il emmena son petit garçon pour allumer les lampes du prisonnier afin qu'il ne perdît pas sa place.

Il croyait que le prisonnier ne pouvait faire son ouvrage lui-même.

C'est alors qu'eût lieu le meurtre.

Le défunt a été administré.

Quand on a dit à Miron que Tessier était mort il a dit en riant : "Les coups que je lui ai donnés étaient de bons coups."

—La vitalité, pulsée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

**NOUVELLES RELIGIEUSES.**—Nous apprenons que le Révd M. Gouin, curé de la Baie, se remet rapidement de la grave maladie qui l'a fappé ces jours derniers. D'un autre côté, des nouvelles de St-Stanislas annoncent que le Révd M. Guillemette est dangereusement malade.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières est allé visiter ces deux prêtres à leur domicile.

Journal des Trois-Rivières.

**TUÉ PAR UN ARBRE.**—M. Frédéric Picard, de St-Roch des Aulnais a été tué, il y a quelques jours, par la chute d'un arbre. La mort a été instantanée.

Il n'y avait que son fils, âgé de douze ans sur le théâtre de cet accident.

**INTÉMPÉRANCE.**—Il se poursuit actuellement une enquête sur une triste affaire dont la victime est une jeune

enfant de quatre mois.

Voici les faits en deux mots : mercredi, madame Dénis, rue de la Reine St-Roch, invita madame Langlais, rue Falardeau, sur le terrain Bédard, St-Sauveur, à venir chez elle.

Madame Langlais s'y rendit de fait, emmenant avec elle une petite fille de quatre mois.

Les deux femmes se livrèrent à une ignoble orgie.

La femme Langlais, qui était ivre, fut couchée avec son jeune enfant sur un même lit.

Jeudi matin, les voisins ayant vu arriver chez la femme Langlais un petit garçon qui portait un petit cadavre, l'alarme fut donnée.

La femme Langlais fut immédiatement arrêtée.

Il est probable que la petite fille a été étouffée.

L'enquête se terminera probablement aujourd'hui.

C'est encore un fait à ajouter aux annales néfastes des effets de l'intempérance.

**VERDICT DE CULPABILITÉ.**—Voici le verdict rendu par les jurés dans l'affaire de la femme Langlais, dont nous avons parlé.

"Que l'enfant est morte d'une entéropéritonite ou inflammation d'intestins, aggravée par les mauvais traitements de la part de Delina Audet épouse de Antoine Langlais, et que la dite Delina Audet a félonieusement tué la dite Marie-Delphine-Délina Langlais."

La coupable n'a pas été émue en entendant ce verdict.

Elle a été incarcérée et subira son procès au prochaines assises criminelles.

L'autopsie de la victime a été faite par M. le Dr Fiset.

C'est le manque de soir qui a occasionné la mort de la malheureuse petite fille. Elle n'avait aucune lésion interne ou externe.

—Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

**TERRIBLE CATASTROPHE.**—13i pertes de vie.—Une dépêche venue cette nuit d'Halifax, a apporté l'horrible nouvelle d'une catastrophe que nous avons encore à enregistrer.

Le steamer *Daniel Steinmann*, parti d'Anvers pour Halifax, a sombré vis-à-vis l'île de Sambro, à environ 20 milles d'Halifax.

Neuf personne sur cent quarante ont échappé à la mort.

Les renseignements sont très peu nombreux.

On ne communique avec cette île que par des signaux en temps de tempête.

On dit que le capitaine et cinq hommes d'équipage sont sauvés.

Une dépêche plus récente ajoute à ce nombre, trois personnes parmi les passagers.

Il y avait 90 passagers.

On suppose que le navire s'est brisé sur les "Sœurs" de Sambro.

Le steamer était un vaisseau d'acier de 1785 tonneaux. Il avait été construit en 1875, à Anvers, et appartenait à MM. Steinmann et Ludwig de cette ville.

La plupart des passagers étaient des allemands.

Des reporters sont partis par terre pour Sambro, qui est à une petite distance de la terre ferme.

On croit que le navire a peut-être sombré sur la Batture du Cheval Blanc.

Le capitaine n'avait été que trois à ce port.

Quand il aperçut le danger il était trop tard.

## L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 51th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fut fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

## La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix \$1.50 la boîte pour \$5.

## QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

**AYER'S PILLS**

DOSES — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Biliaux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciaticque, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

## Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 10 Avril 1884.—No 2

LE DRAME

DES

CHAMPS ELYSÉES.

(Suite)

IV

L'abbé Michelin était jeune, et il apportait une infatigable ardeur au soulagement des misères humaines.

Vicaire de Saint-Etienne-du-Mont, au centre d'un quartier où elles sont nombreuses, il passait tout le temps que ses fonctions sacerdotales lui laissaient de libre, à les rechercher et à les adoucir.

Quand on le rencontrait, toujours marchant d'un pas rapide et affairé, les bonnes gens ne manquaient pas de dire : "Voilà l'abbé Michelin qui fait sa tournée de visites."

Et quand il pénétrait dans ces ruelles étroites et mal famées où, par ordre supérieur, les sergents de ville ne se risquent jamais isolément, l'abbé circulait en pleine sécurité, sans être exposé à subir l'insulte d'un mot ou même d'un regard agressif.

Il se trouvait cependant là au milieu de populations hostiles à la religion, ou du moins n'en pratiquant guère les divins préceptes. Mais les habitants de ce quartier, notamment ceux de la rue Gracieuse, respectaient profondément l'abbé Michelin, les uns parce qu'il était prêtre, les autres parce qu'ils voyaient surtout en lui un homme charitable.

Madame Rambaud, restée seule avec lui, le regarda quelque temps en silence, comme si la présence d'un des représentants de Dieu sur la terre eût seule suffi pour répandre dans l'âme de la malade l'apaisement et l'oubli de ses peines.

Puis, s'arrachant à ce recueillement :

—Que disais-je ? reprit-elle. Ah ! oui, je suis... Je vous demandais si Dieu me pardonnera d'avoir confié mon fils à madame Lavernède, sans lui avouer que Julien a encore son père.

L'abbé Michelin se mit à réfléchir avant de répondre.

—Un père est toujours un père, dit-il ensuite. Quels motifs avez-vous de renier votre mari ? Quels motifs avez-vous de séparer entièrement son existence de celle de son enfant ?

—Quels motifs ? s'écria madame Rambaud avec force. Je veux que mon enfant vive ! Loin de son père, il vivra. Près de son père, il mourra. C'est là un motif valable, je crois. Une mère ne peut pas condamner son enfant à mourir.

Le regard de la malade flamboyait.

Le prêtre lui dit avec douceur :

—Prenez garde, Madame ! Vos paroles, sans que vous en doutiez peut-être, renferment une accusation bien grave. Elles renferment aussi des sentiments de révolte et de haine que vous devriez chasser scrupuleusement loin de vous, maintenant surtout que, couchée sur ce lit de souffrance, il vous faut relever avec calme vos pensées vers le ciel en les préservant des périlleuses agitations de ce monde.

—Oh ! je ne me révolte pas, je n'accuse et ne hais personne, monsieur l'abbé ! Et je suis calme... oui calme, car j'ai assuré le sort de mon fils, et ma tâche de mère est remplie.

Elle ajouta :

—Monsieur l'abbé, vous n'avez vu en moi qu'une pauvre femme heureuse de vous entendre parler de la miséricorde divine, et obligée par sa

—En ceci, je ne suis point juge,

répliqua le prêtre. N'attendez de moi qu'un conseil et non pas un verdict.

—Oh ! le passé ! murmura madame Rambaud...

Elle en revit toutes les joies et les splendeurs. Un éclair traversa ses yeux.

Puis, d'un ton ferme, elle commença :

—" Mon mari, lorsque je l'épousai, était un des premiers négociants de Lyon. Il faisait le commerce des soieries. Il occupait plus de deux cents ouvriers. Son crédit était fort étendu, mais il devait aussi faire le même crédit à ses acheteurs, selon l'usage.

" Du reste, monsieur l'abbé, je vous donnerai peu de détails à ce sujet. Je ne suis que la situation d'accepter vos bienfaits, vos charités. Vous scrutez plutôt les âmes que le passé de ceux qui souffrent, de peur que votre générosité n'ait à reculer devant des fautes trop lourdes, et vous ne savez pas encore bien exactement qui je suis, ce que j'ai été, et qui est mon mari et ce qu'il a été. Mon devoir est de vous l'apprendre. Je ne hais pas mon mari, je le plains. Vous en serez bientôt convaincu. Quant à lui abandonner la tutelle de mon fils... Non, non, c'est impossible, et vous allez en juger.

sujet, autant pour ne pas abuser de votre patience que parce que je suis restée un peu en dehors de la pratique des affaires. Mon rôle ne consistait pas à être assidue à un comptoir, mais à tenir une maison avec opulence, à surveiller un nombreux personnel de domestiques, à aider à M. Rambaud, à cultiver ses relations à faire et à recevoir des visites, à organiser des fêtes dont la grande situation commerciale de mon mari lui faisait une obligation.

" Au milieu de cette existence brillante, aucune faute ne nous fut jamais reprochée, même indirectement à mon mari ni à moi. Nous dépensions largement, mais non sans compter. Nous étions honorés, estimés, accueillis partout. Philibert était jeune, élégant, spirituel, beau. Et moi... Ah ! que ce souvenir me soit permis dans cette chambre sans feu, sans air et sans lumière !... Moi, je pouvais croire sans orgueil déplacé qu'il ne mentait pas lorsque, paraissant tous deux dans quelque fête où se trouvaient des pléiades de jeunes femmes splendidement parées, d'une voix émue il m'affirmait que je n'avais à redouter aucune comparaison.

" Notre tendresse mutuelle devint même plus sérieuse et plus forte en se mêlant aux tristesses de la vie, à l'époque où je perdis, à peu de mois d'intervalle, mon père et ma mère. Ils n'habitaient pas avec nous. Mon deuil nous obligea toutefois, ainsi que mon chagrin, à renoncer aux plaisirs du monde, et cette solitude me fournit l'occasion d'apprécier encore davantage combien mon mari était pour moi bon, attentif, affectueux, dévoué.

—Et vous voulez maintenant, Madame, le priver de son fils !

—Attendez, monsieur l'abbé... Attendez, hélas !

" Vous parlez de mon fils... Ce fut quelque temps après qu'il naquit. Je vous ai raconté mon bonheur de mère ? Songez donc ! J'avais un fils ! Pendant quatorze mois il fut nourri de mon lait, je ne le quittais ni jour ni nuit, je m'extasiais devant ses sourires, j'épiais ses volontés pour les satisfaire, je lui apprenais à balbutier quelques mots, je riais avec lui quand il riait, je le consolais quand il pleurait.

" Oh ! comme j'étais heureuse de l'initier à la vie !... Heureuse et fière, et pleine de sécurité dans l'avenir, car en voyant mon fils grandir et se fortifier, je rêvais pour lui les plus belles destinées, je me disais que ces

rêves n'étaient point des rêves, mais d'inattaquable réalités, puisque mon fils avait dans son berceau, l'intelligence et la fortune qui ouvre toutes les portes.

" Hélas ! j'étais trop heureuse... Dieu m'envoya les épreuves qui sont la loi d'ici-bas.

" M. Rambaud continuait à diriger son commerce avec activité et prudence. Notre intimité était devenue plus étroite depuis que nous fréquentions peu le monde. Un jour il me dit qu'il était à la fois content et fâché, content parce qu'il avait conclu un marché avantageux, fâché parce qu'il était départi de sa règle habituelle, qui consistait à se contenter d'un bénéfice très-modéré. Voici ce qui s'était passé.

" Deux étrangers, deux Américains, s'étaient présentés pour voir des étoffes et en avaient acheté une certaine quantité. En outre, ils avaient offert cinquante francs de plus par pièce et un paiement au comptant, si mon mari s'engageait à livrer deux mois après, une commande très importante de soieries pareilles. C'est à ce sujet que la scrupuleuse probité de mon mari s'alarma, car il pouvait, tout en sauvegardant ses profits ordinaires, fournir ces marchandises sans augmentation de prix. Mais quelques-uns de ses amis, et presque tous l'approuvèrent d'avoir accepté cette augmentation qu'il n'avait que demandée. Comme négociant, il devait chercher à gagner le plus possible. Et puis, n'était-il pas obligé d'augmenter le nombre des ouvriers, de faire travailler quarante ou cinquante métiers de plus ? Tout cela, lui disait-on, vous justifie pleinement d'avoir accepté le prix élevé qui vous a été offert.

" Dans les délais fixés, les soieries furent livrées et payées régulièrement.

" Les Américains se montrèrent satisfaits, et envoyèrent ensuite par écrit de nouvelles commandes, toujours au comptant.

" Plus tard, au moment où M. Rambaud préparait le chargement d'une expédition énorme à destination de New-York, un d'eux vint lui demander un crédit de quatre mois, à cause d'achats très considérables qu'ils avaient faits à Lyon et à Paris. C'était contraire aux conventions stipulées. Sous un prétexte poli, mon mari prit vingt-quatre heures pour réfléchir.

" Il en employa une partie à aller aux renseignements. Partout on lui répondit que ces Américains étaient de braves gens, parfaitement solvables, payant presque toujours comptant, et très exacts à faire honneur à leur signature, lorsque les circonstances les obligeaient à réclamer un délai pour s'acquitter. M. Rambaud leur livra donc les marchandises, et reçut en échange pour cent cinquante mille francs de traites sur leur maison de New-York.

" Le terme arrive. Mauvaises nouvelles. Les traites sont retournées impayées. On s'informe, on court, toute la ville de Lyon est en émoi.

Partout, dans le haut négoce, on envoie en Amérique télégrammes sur télégrammes, on accuse ces étrangers, on se plaint, on signale les noms de leurs victimes, on récapitule la valeur des marchandises enlevées frauduleusement, et dont le total se monte à plusieurs millions. Pour beaucoup de négociants ce fut une perte cruelle, mais non irrémédiable. Pour plusieurs, et nous étions du nombre, ce fut la ruine, la faillite."

Madame Rambaud s'interrompt et une pâleur de mort envahit ses joues.

—" Tout cela n'est rien, reprit-elle... Je ne vous ai pas encore dévoilé le côté le plus horrible de mon malheur. Cette faillite... Oh ! ce

fut un irréparable désastre, sans doute, mais que je considérai sans amertume, sans désespoir. Notre fortune était engloutie, c'est vrai, mais notre honneur était sauf, et Philibert lui sacrifia sans hésiter les débris de notre richesse. Tous les ouvriers furent soldés, tous les créanciers furent payés aux échéances, tout ce qui nous appartenait fut vendu, et une réhabilitation éclatante fut prononcée en faveur de mon mari le jour où il prouva, pièces en mains, que sa dernière dette était éteinte.

" Je l'avais aimé dans l'opulence, monsieur l'abbé, je l'aimai bien davantage dans la misère, alors que cette misère était l'irréfusable témoignage d'une probité que rien n'avait pu rien entamer. Plusieurs négociants atteints par la catastrophe avaient dissimulé une partie de leur avoir, et manqué à leurs engagements sous le couvert de la faillite, afin de se ménager des ressources. Philibert lui, ne se réserva rien que son nom respecté et sans tache. Et je l'encourageai dans cette voie. Et quand nous regardions notre fils, nous disions : " Et bien ! il travailla. Mieux vaut pour lui un nom honoré qu'une richesse impossible à conserver sans faire des dupes." J'ai eu ma part de bonheur en ce monde, ô mon Dieu, et vous m'avez accordé de beaux jours, mais parmi les plus beaux jours il faut compter ceux où j'ai commencé l'expérience de la pauvreté, avec mon mari entouré de sympathies de toute la ville, et que ses revers semblaient avoir grandi au lieu de le diminuer.

" Nous avons pris un modeste logement, et mon mari chez un banquier une place très suffisante pour nous faire vivre tous les trois dans l'aïssance.

—" Continuez, Madame ", dit l'abbé Michelin.

La malade garda le silence. Il reprit :

"—Votre récit ne fait que me confirmer dans mon opinion. On ne doit pas priver ce père de son enfant. M. Rambaud, quelle que soit sa situation actuelle et quels que soient même ses torts envers vous, a manifesté dans des circonstances difficiles un grand courage, une loyauté imperturbable, une remarquable fermeté de caractère. Continuez, Madame.

"—Hélas ! murmura-t-elle, il faut tout dire !"

Il y eut encore une pause.

"—Monsieur l'abbé, continua, la malade avec une sorte d'animation fébrile, le salut de mon fils peut seul m'engager à révéler les fautes de mon mari. Je le ferai donc, mais brièvement, car les paroles que j'ai à prononcer me brûlent d'avance les lèvres, comme si ces paroles étaient des fers rouges.

" Un soir, Philibert ne rentra pas à l'heure accoutumée. Je finis par être inquiète. Enfin j'entendis du bruit dans l'escalier, des pas lourds. J'allai au-devant de lui. Je m'arrêtai, car il n'était pas seul. Un ami l'accompagnait. Par pitié pour moi cet ami disparut dès qu'il me vit. Philibert entra, chancela et tomba dans l'antichambre. Je m'élançai. Je le crus malade, blessé. Il était... il était ivre !

—Oh ! pauvre femme !

—Mon fils dormait. J'aidai Philibert à se coucher. Il n'avait conscience de rien. Je passai la nuit à le veiller. Vers le matin il ouvrit les yeux. " Ah ! dit-il en me voyant debout, quelle heure est-il donc ? Est-il temps d'aller à mon bureau ? " Ces mots me donnèrent de l'espoir. Je me dis que cette ivresse avait été un entraînement, un accident qui ne se renouvelerait pas, et je me tus pour en épargner à Philibert l'ignoble honte.

" Deux jours après, il s'attarda

encore, et je l'entendis rire tout seul dans l'escalier, d'un rire grossier et sinistre. Quand il m'aperçut, sa gaieté s'éteignit, mais pour peu de temps.

—Préférerais-tu le suicide, ma bonne Laure? me dit-il d'une voix rauque. Après ma déchéance, il me faut le suicide ou l'oubli. Avoir été riche et être pauvre, obéir après avoir commandé, être l'employé, le serviteur après avoir été le maître, c'est trop dur, trop cruel, et il m'est impossible de supporter cela. J'aurais pu me brûler la cervelle, mais c'est lâche. Je bois... cela me procure l'oubli, et l'oubli, ma bonne Laure, c'est le seul bonheur qui me reste! Il poussa encore un cynique éclat de rire, s'étendit sur son lit sans se déshabiller et s'endormit.

—Voulez-vous que je lui parle? demanda l'abbé Michelin.

—Ce serait vainement, répondit la malade. Vous devez bien penser, monsieur l'abbé, que j'ai employé tous les moyens possibles pour ramener mon mari à la dignité d'homme au respect de soi-même. Je lui ai Philibert Rambaud, et en a fait son esclave.

—Bientôt il m'annonça qu'il avait donné sa démission de sa place, et que nous allions partir pour Paris. Je compris alors que tout était fini et que nous étions perdus. J'éprouvai cependant une sorte de consolation en me disant que du moins nous ne succomberions pas à Lyon, dans cette ville témoin de notre longue prospérité. Paris est comme une vaste mer où les malheureux échappent à une curiosité toujours pénible, même lorsqu'elle est bienveillante, et où les naufrages sont trop fréquents pour exciter longtemps l'attention. Les vagues s'entr'ouvrent, se referment, et tout est dit. Seul, l'œil de Dieu regarde, et cela suffit pour qu'on ne meure pas désespéré.

—Mon mari, lui aussi, ne demandait qu'à fuir ses amis, qui déjà lui tournaient le dos en voyant l'état de dégradation dans lequel il était tombé. De plus, sous l'empire des vertigineuses surexcitations de l'ivresse, il s'imaginait que Paris est une mine d'or accessible aux audacieux et qu'il y referait promptement sa fortune. Maintenant, alors que son intelligence n'est plus capable que d'êtreindre des chimères, il se figure encore que du jour au lendemain il va redevenir riche. C'est son idée fixe. Elle l'entretient dans une démenche inconsciente qui l'empêche de remarquer qu'en attendant la réalisation de rêves insensés, nous mourons de privations et de misère, son fils et moi.

—Et j'hésiterais à le séparer de son fils!... Oh! non, non, monsieur l'abbé, je n'hésite pas. Si Julien était capable de servir d'appui à son père, de le ramener dans le droit chemin, de le sauver enfin ou seulement d'essayer, oh! alors, ce serait là bien différent, et je serais la première à dire: courage, mon fils, tente ce que je n'ai pu faire; tu réussiras peut-être mieux que moi! Mais Julien n'a que quatre ans, Julien n'a que quatre ans, Julien, quand je ne serai plus là, périrait bientôt d'inanition tandis que son père l'oublierait dans quelque cabaret. Son père!... savez-vous ce qu'il vient de faire?

La malade fit un suprême effort, et se dressant à demi:

—Je ne me plains pas, ajouta-t-elle, je suis résignée. Mais c'est assez d'une victime, et dans quinze jours il y en aurait deux si Julien n'avait rencontré une protection autre que celle de son père. Ce que Philibert Rambaud vient de faire, je vais vous le dire. Il a emporté le petit lit de son fils, et il est allé le vendre pour s'enivrer!

Madame Rambaud retomba comme épuisée.

L'abbé Michelin la laissa se repo-

ser et se mit à réfléchir sur ce qu'il venait d'entendre.

—Madame, dit-il ensuite, je ne puis que vous louer, madame Lavernède et vous, de vous être unies pour assurer le sort de votre fils. Mais ne pourrait-on avoir l'assentiment du père? Ce serait plus régulier d'abord, car les droits de la paternité sont imprescriptibles, et ensuite ce serait un moyen de ne pas perdre de vue M. Rambaud, de lui rappeler les lois, imprescriptibles aussi, de la dignité humaine, de l'honneur, du relèvement après la chute.

—Oh! monsieur l'abbé, vous espérez!...

—Rien n'est impossible à Dieu, Madame. Je verrai votre mari, je viendrai chaque jour et deux fois par jour s'il le faut, jusqu'à ce que je le rencontre. Sauver une âme, c'est bien; en sauver deux, ce serait mieux.

—Julien!... Philibert! murmura la malade... Oui, vous avez raison, monsieur l'abbé...

Elle renaissait à l'espérance. Toutefois, lorsqu'il lui parla d'un retour à la santé, elle secoua la tête d'un air de doute, et voulant mourir comme elle avait vécu, en bonne catholique, elle demanda que les derniers sacrements lui fussent administrés le lendemain.

—Ce n'est qu'une précaution, monsieur l'abbé, ajouta-t-elle en souriant. Elle ne m'empêchera pas de guérir, si je dois guérir.

L'abbé Michelin tin parole, et renouvela fréquemment ses visites afin de rencontrer Philibert Rambaud.

D'accord avec madame Rambaud, il engagea madame Lavernède à venir de temps en temps avec le petit Julien, afin que la malade ne fût pas privée de la vue de son fils. Madame Lavernède avait été informée de l'existence du père de Julien, et s'attendait chaque jour à le voir.

Mais Philibert ne reparut pas. Quinze jours après, arriva, rue Gracieuse, une lettre de lui, ainsi conçue:

«Ma bonne Laure,

«Tu dois être étonnée de ne pas m'avoir revu. Tu le serais encore davantage si tu me contempnais dans l'exercice de mes nouvelles fonctions. Elles sont indignes de moi, je l'avoue, mais je les ai acceptées, car une fortune colossale est au bout.

«Il s'agit, ma bonne Laure, de l'exhibition en Angleterre et en Espagne d'un nain phénoménal. Comme je parle un peu l'anglais, l'affaire a été conclue en un clin d'œil et je n'ai pas eu le temps d'aller te dire adieu.

«Ce nain est une merveille. Nous sommes trois associés, nous comptons gagner des millions. Une prochaine lettre te donnera des détails, et je t'enverrai pour consommer un chèque d'une douzaine de mille francs.

«J'espère que tu es rétablie, je t'embrasse bien tendrement ainsi que notre cher fils.

«Tout à toi,

«Philibert RAMBAUD.»

V

La lettre de Philibert Rambaud ne fut point lue par sa femme.

Quand cette lettre arriva, madame Rambaud était au plus mal et n'aurait pu ni la lire, ni en écouter la lecture.

Dieu lui épargna de connaître à quel nouveau degré d'avilissement était volontairement descendu son mari, et elle s'éteignit entourée de son fils, de l'abbé Michelin, de madame Lavernède et de mademoiselle Lise.

Ses derniers moments furent paisibles.

La religion avait rempli de résignation et d'espérances ce suprême passage de la vie éphémère à la vie éternelle, qui est si redoutable aux impies.

De plus, madame Rambaud eut l'ineffable consolation de laisser son fils entre bonnes mains, malade Lavernède lui avait réitéré plusieurs fois sa promesse de se charger de lui et la pauvre mère, pleine de confiance dans la parole de son amie, quitta ce monde avec la certitude que l'avenir de Julien était assuré, puisqu'en la perdant il allait retrouver une seconde mère.

Madame Rambaud eut même la joie, si douce pour un noble cœur, de témoigner indirectement sa reconnaissance envers la jeune ouvrière sa voisine qui lui avait montré plus de bonté d'âme et de dévouement en la soignant comme si elle eût été sa fille, soit en partageant maintes fois avec le petit Julien son pain si péniblement gagné.

Madame Rambaud la recommanda chaleureusement à madame Lavernède, qui, certaine que mademoiselle Lise était honnête, laborieuse et intelligente, lui fit l'avance des fonds nécessaires pour monter une petite boutique de lingerie, où elle eut plus tard la satisfaction de la voir se marier et prospérer.

Quant à M. Rambaud, il fut impossible de savoir ce qu'il était devenu.

Sa lettre qui fut ouverte et conservée, annonçait les illusions les plus folles, en même temps que le plus déplorable abandon de sa dignité d'époux et de père.

On comprenait à la rigueur que cet homme, pour subvenir aux besoins de sa famille, eût consenti à aller dans des pays étrangers exhiber un nain comme une bête curieuse.

La faim ne raisonne pas, il faut à tout prix l'apaiser quand elle crie, et aucun métier n'est déshonorant lorsqu'il est honnêtement pratiqué.

Il est vrai que Philibert Rambaud, un ancien négociant auquel il eût été facile avec un peu de tenue et de conduite de trouver une occupation moins vile, n'était guère justifiable de s'abaisser jusqu'à une profession décriée, peu avouable. Toutefois, on aurait pu lui pardonner d'y recourir s'il l'eût fait uniquement pour arracher à une affreuse misère sa femme et son fils.

Mais il était parti sans même leur dire adieu. Et, quinze jours après, il s'était contenté d'écrire une lettre trahissant la plus coupable insouciance, pleine d'insupportables vantardises, vide de toute protection efficace, de toute preuve réelle d'affection pour sa famille.

—Hélas! pensait souvent madame Lavernède, ma pauvre amie avait bien raison quand elle me disait: «Julien n'a plus de père!» M. Rambaud existe toujours, mais ce n'est plus un père, puisqu'il délaisse son enfant et ne s'informe même plus de lui.

C'était la vérité.

La promesse pompeuse d'un chèque de douze mille francs ne fut suivie d'aucun envoi?

Que se passait-il donc?

Le nain avait-il grandi subitement et déjoué ainsi la plus lucrative des spéculations?

Était-il affligé d'une fluxion ou de toute autre incommodité physique qui l'empêchait de se produire en public avec tous ses avantages lilliputiens?

Mystère!

Toujours est-il que Philibert Rambaud, n'ayant sans doute pas de bonnes nouvelles à transmettre, n'écrivit plus.

—Décidément, se disait madame Lavernède au fur et à mesure que le temps s'écoulait, Julien n'a plus de

père. Par bonheur, nous sommes là mon mari et moi, et toutes les tendresses de cet enfant se reportèrent sur nous.

Elle se réjouissait de cette perspective, tellement elle avait pris à cœur son doux titre de mère.

Cependant, malgré les redoutables complications qu'elle présentait dans le cas où Philibert Rambaud eût donné signe de vie, elle ne manquait jamais d'aller de temps en temps rue Gracieuse s'il y avait des lettres de lui, et elle n'eût pas hésité à lui écrire elle-même pour lui apprendre ce que devenait son fils et l'informer de la mort de sa femme, si Philibert n'eût négligé d'indiquer où il était.

M. Lavernède, dont il est temps maintenant de faire la connaissance plus intimement, ne partageait pas les ménagements de conduite et de paroles de sa femme à l'égard de Philibert Rambaud.

—C'est un gredin, tout simplement, disait-il parfois.

Et, comme sa femme se récriait, alléguant que les défaillances de caractère de Philibert provenaient entièrement de revers de fortune immérités:

—Je ne dis pas non, ajoutait-il, mais il aurait pu travailler pour nourrir sa famille. Un homme qui plonge sa femme et son fils dans l'effroyable détresse où tu les as trouvés, et qui se sauve en les y abandonnant lâchement, est un gredin, ni plus ni moins.

Il se gardait bien, toutefois, d'exprimer cette opinion en présence de Julien.

Parfait honnête homme, M. Lavernède aurait cru manquer à tous ses devoirs en obligeant inutilement un fils à rougir de son père.

Aussi avait-il dit à Julien ce mot qui coupait court à tous les propos malséants:

—Ton père est parti pour un grand voyage. S'il ne donne pas de ses nouvelles, c'est qu'il est mort.

Sous des dehors un peu brusques, M. Lavernède avait une âme droite et généreuse.

Il avait passé une bonne partie de sa vie à piocher comme un nègre.—c'était le terme dont il se servait,— afin de rendre sa femme heureuse et de pouvoir se reposer étant vieux.

Mais comment en jouir? C'est là le problème qui bien souvent reste insoluble.

M. Lavernède n'aimait ni le monde ni les plaisirs.

Il avait même tellement pioché qu'au lieu de conquérir une modeste aisance, comme c'était son ambition, il avait amassé une fortune considérable, et qu'au lieu de se reposer dans sa vieillesse seulement, comme il se l'était promis, il avait pu renoncer à son opiniâtre labeur dès l'âge de quarante cinq ans, ce qui est encore un bel âge pour jouir de la vie.

Il acheta une magnifique maison de campagne, mais il s'y trouva bien seul et bien désœuvré, car il n'entendait rien aux travaux des champs.

Enfin rien ne réussissait à distraire M. Lavernède, à l'occuper, à donner un but à sa visite, lorsque sa femme lui amena le petit Julien, et immédiatement l'existence de cet excellent homme changea de face.

Il aimait tout de suite ce pauvre garçon, fort timide d'abord, fort triste, un peu sauvage, mais dont le caractère tout sympathique au milieu des soins, de la tendresse et du bien-être qui l'entouraient.

Il se plut à commencer sa première éducation, à l'instruire sur toutes choses, à en faire son compagnon de promenades.

Le temps se passa ainsi, sans événements dignes d'être mentionnés, et Julien atteignit l'âge de douze ans.

Depuis trois années déjà il allait au

lycée comme externe, et un matin, pendant qu'il était en classe, madame Lavernède se rendit dans le cabinet de son mari.

Elle avait une proposition à lui soumettre.

Toujours certaine d'être bien accueillie, elle marcha portant sur la pointe des pieds en voyant son mari absorbé par une lecture.

Puis :

—Que lis-tu donc là si attentivement, mon ami ?

—Le code.

Et indiquant un siège à sa femme, M. Lavernède se mit à lire tout haut, gravement :

“ Code civil. Titre VIII. Chapitre, premier, section 1. De l'adoption et de ses effets.

“ Art. 343. L'adoption n'est permise qu'aux personnes de l'un ou de l'autre sexe, âgées de plus de cinquante ans, qui n'auront, à l'époque de l'adoption, ni enfants, ni descendants légitimes, et qui auront au moins quinze ans de plus que les individus qu'elles se proposent d'adopter.

“ 344. Nul ne peut être adopté par plusieurs, si ce n'est par deux époux. Nul époux ne peut adopter qu'avec le consentement de l'autre conjoint.

“ 345. La faculté d'adopter ne pourra être exercée qu'envers l'individu à qui l'on aura, dans sa minorité et pendant six ans au moins, fourni des secours ou donné des soins non interrompus, ou envers celui qui aurait sauvé la vie à l'adoptant, soit dans un combat, soit en le retirant des flammes ou des flots.

“ 346. L'adoption ne pourra, en aucun cas.. ”

Par un élan involontaire et spontané, madame Lavernède interrompit son mari.

—On ! que je suis heureuse ! s'écria-t-elle, et combien je suis récompensée de m'être chargée du fils de ma pauvre amie Laure ! On dit d'ailleurs qu'une bonne action porte toujours en elle sa récompense, et jamais je n'en ai été convaincue autant qu'aujourd'hui. Chère Laure ! j'ai accepté son fils pour la délivrer d'une inquiétude horrible, et ce fils est maintenant pour nous le rayon de soleil de nos vieux jours, la joie de tous nos instants. Tu songes à l'adopter.

—Légalement. Oui, Amélie.

—Quelle excellente idée ! Elle est du reste bien naturelle pour des personnes dans notre situation, puisque les lois en font mention et la sanctionnent de leur autorité. Relis donc cet article 345. Il parle de flots de flammes... Nous ne pourrions pas alléguer que notre bien-aimé Julien nous en a retirés, mais il nous a retirés des sombres ennuis de l'isolement...

—Ne va donc passi vite, Amélie ! Tu t'embrouilles. Les flots et les flammes sont des cas exceptionnels, de même que les combats, et ne nous concernent pas. Les cas ordinaires sont ceux-ci : Pour adopter, il faut avoir cinquante ans. Je les ai. Quant à toi... chut ! Respectons les mystères du beau sexe. Il faut aussi avoir fourni des secours et donné des soins à l'adopté, dans sa minorité, pendant six ans au moins. Cette condition indispensable est déjà remplie. Mais si tu m'avais laissé continuer l'article 346, tu aurais entendu ces mots : “ L'adoption ne pourra, en aucun cas, avoir lieu avant la majorité de l'adopté. ”

—Attendre si longtemps !

—La loi l'exige. Nous avons donc le loisir d'y penser. Mais tu avais quelque chose à me dire ?

—Oui.

—A propos de Julien ?

—Toujours. Ses professeurs sont fort contents de lui. Il travaille avec beaucoup de zèle, et nous pourrions, afin de lui procurer une récréation,

le conduire ce soir au cirque des Champs-Élysées.

—Adopté !

—Adopté... Tu as toujours l'adoption en tête.

—Et dans le cœur, surtout. Mais j'ai voulu dire que c'est convenu, et que nous mènerons ce soir Julien au cirque.

M. Lavernède ferma son Code et alla louer des places

—Oh ! les enfants ! disait-il tout en cheminant... L'existence n'est complète que grâce à eux. Si j'allais au cirque des Champs-Élysées seul, ou même avec ma femme, je m'en nuierais mortellement. Mais Julien s'amusera.

VI

Le temps était superbe.

Resplendissants de lumières, les Champs-Élysées étaient sillonnés en tous sens par la foule des promeneurs.

Les corbeilles de fleurs, les massifs d'arbustes, les pelouses, les fontaines monumentales et jaillissantes, répandaient dans l'atmosphère une délicieuse fraîcheur.

Des orchestres placés dans d'élégants pavillons remplissaient les airs d'harmonies retentissantes, un peu aiguës, un peu vulgaires par moments, mais dont la sonorité tapageuse s'adoucissait dans l'immensité de ces jardins, s'éteignait dans l'épais feuillage des grands arbres.

Près de la chaussée où se mêlaient sans se confondre les dernières lueurs du crépuscule et les vives clartés des lanternes des voitures, étaient assises sur de triples rangs de chaises des promeneuses en grandes toilettes, regardant défilé les équipages, formant des groupes comme dans un salon, attendant et recevant des visites, examinant les passants, se racontant les commérages du jour, riant, louant et surtout critiquant tout ce qui apparaissait à portée de la vue.

Dans les contre-allées, mille petits commerces s'exerçaient. On y faisait des tours d'escamotage, on y montait sur des chevaux de bois, on s'y régalaient de limonade à bon marché — et à la glace, affirmaient les marchandes.

—Voyez, monsieur et madame, voyez ! dit l'une d'elles. Des oranges pour votre fils... des sucres d'orge !

Monsieur et madame Lavernède auxquels s'adressait cette invitation, rougirent d'émotion et de plaisir.

—As-tu entendu, Amélie ?

Oui. Cette brave femme a dit : pour notre fils !

—Pour notre fils ! répéta M. Lavernède.

Et il s'élança pour demander quelques oranges.

Volontiers il eût acheté toute la boutique, afin d'écouter encore ce mot si doux à son oreille et à son cœur.

Mais sa femme le rappela :

—Vite, vite ! nous serons en retard... la représentation sera commencée.

Ils se hâtèrent. Ils étaient plus impatientes que Julien.

Julien, cependant, marchait d'un bon pas pour arriver à temps. Il ne voulait rien perdre de son amusement. Mais ce garçon, autrefois silencieux et timide, n'avait pas entièrement modifié son caractère, qui était maintenant sérieux et doux.

Très attentif à plaire à ses bienfaiteurs, à leur témoigner en toute circonstance sa reconnaissance et son attachement, il les leur prouvait surtout par son respect, sa soumission, son empressement à profiter de l'instruction qu'il lui faisaient donner.

Peu démonstratif, comme tous les jeunes gens dont la première enfance a été soumise à de trop rudes épreuves, il portait religieusement dans son cœur le deuil de sa mère,

il le chagrin de ne plus voir son père existait, et il demandait à l'étudi principalement des consolations pour tous souvenirs douloureux.

Et il s'avançait d'autant plus résolument dans cette voie qu'elle ne permettrait de ne pas oublier le passé, tout en montrant à ses bienfaiteurs qu'il était digne de leur affection.

—Ce sera un savant, disait parfois avec un légitime orgueil M. Lavernède.

Mais ne nous préoccupons pas d'examiner si cette prédiction s'accomplira. Provisoire, nous sommes au cirque, et Julien n'a douze ans.

—Approche ! Amélie ! dit M. Lavernède en fendant la foule qui se presse aux portes. Et toi Julien, ne quitte pas ma main. Par ici !... Nos places sont retenues. Inutile de passer devant les guichets. Trois premières voilà le coupon. Ce n'est pas encore commencé ? Non... tant mieux ! A droite, quarantième rang. Très-bien ! suis-nous. Amélie ! nous ouvrirons la marche, Julien et moi. Bientôt ils furent installés. Julien entre les deux époux.

—Le programme ?... Mais oui, certainement je veux un programme, continua M. Lavernède tout radieux. Avec un programme je pourrai mieux expliquer les exercices à... à mon fils. On débute par... attention ! silence ! Voici les écuyers. Es-tu bien, Julien ?

—Oui, monsieur Lavernède, très-bien !

L'excellent homme étouffa un soupir.

—Ah ! pensa-t-il, Julien devrait bien me nommer *mon père*, en public surtout. Mais je n'ose le lui demander. Ce brave garçon a horreur du mensonge, même du mensonge qui ne fait de tort à personne.

Julien regardait de tous ses yeux. On exécuta d'abord des sants de tremplin, et, parmi les écuyers, il y en avait deux ou trois qui étaient de son âge.

—Sont-ils forts, ces gaillards-là ! reprit M. Lavernède. Ils s'enlèvent comme des balles élastiques. Mais tu fais de la gymnastique aussi, Julien, avec les camarades de lycée, et je suis certain que tu voulais...

Il n'acheva pas.

Penchée vers lui par-dessus Julien, sa femme lui toucha le bras.

—Laisse-le tranquille, murmura-t-elle. Tu l'empêches de bien voir et de s'amuser. Plus tard, tu auras bien le temps de causer.

—C'est juste, répondit-il. Tu as raison.

Il garda le silence, un peu à contre-cœur, car la joie le rendait expansif.

Mais bientôt il jette un regard de triomphe à sa femme et prit une éclatante revanche. Julien l'accablait de questions... Il fallait bien y répondre !...

—Oui, mon garçon, lui dit-il, ce sont des sauvages, des Indiens... mari et femme, probablement. Ils se promènent... Ils semblent heureux. Le costume... Tu demandes si le costume est exact ? Certes à peu de chose près. C'est un simulacre. Tu t'étiennas qu'ils se tiennent debout sur leurs chevaux... Cette remarque est judicieuse et te fait honneur. Ils n'ont aucun motif pour se tenir debout sur leurs chevaux. C'est là un embellissement imaginaire. Quant à l'arc, le carquois, les flèches, ce sont leurs armes. On prétend qu'ils les empoisonnent avec du curare. La blessure alors, est mortelle. Voilà l'Indienne qui s'apprête. On ne nous montre pas l'animal qu'elle vise... un tigre, sans doute, ou un bison. Ah ! vraiment ?... Tu sais déjà ce c'est qu'un bison ? Mais l'affaire se complique. Voici d'autres Indiens. Ils poursui-

vent les premiers. Course effrénée, bataille ! C'est tout un petit drame, et fort intéressant. N'est-ce pas, Amélie !... Tu es contente aussi d'être venue ? Julien, désires-tu une autre orange.

—Merci, monsieur Lavernède.

—A l'entr'acte, ajouta madame Lavernède. Julien est trop occupé maintenant.

Après la scène des Indiens, apparurent les clowns destinés à dérider les spectateurs par des contorsions et des grimaces.

Julien, toujours très attentif, resta sérieux. Les grimaces qui provoquaient l'hilarité du gros public, lui semblèrent plus disgracieuses que risibles.

Il resta sérieux aussi tandis qu'une écuyère vêtue de gaze fit d'élégantes voltiges sur un cheval sans selle et sans bride.

Mais son visage s'épanouit gaiement, lorsqu'une troupe de chiens fit irruption sur la piste en aboyant, en bousculant.

—Sont-ils drôles ! dit M. Lavernède enchanté de voir Julien content. Il y en a de beaucoup d'espèces : caniches, griffons, terre-neuve, chiens de chasse, épagneuls, lévriers, king's Charles. On dirait même, là-bas, le dernier des carlins. Ce grand monsieur qui salue, en habit noir et cravate blanche, est celui qui les a dressés. L'autre petit homme en grande livrée, laid comme les sept péchés capitaux, est le domestique.

Julien ne regardait ni le grand monsieur en habit noir ni le petit homme faisant fonction de serviteur. Toute son attention était concentrée sur les quadrupèdes qui s'ébattaient joyeusement dans le cirque, avant de commencer leurs exercices.

Et comme ces exercices pouvaient se passer de commentaires, M. Lavernède garda le silence, après avoir émis cette observation :

—C'est singulier ! Le maître a bien la tournure d'un maître, mais il a l'air d'obéir à son domestique !

L'escalade des chaises et des échelles laissa le public assez indifférent. Ce n'était pas bien difficile à exécuter, et les malheureuses bêtes auxquelles cette tâche était dévolue avaient des physionomies, des martyrs qui impressionnaient désagréablement les spectateurs.

Ces pauvres artistes à quatre pattes tremblaient de tous les membres, et quand le petit homme arrêta sur eux son regard, ce regard fixe et méchant leur causait une telle terreur qu'ils semblaient prêts à rentrer sous terre.

Mais la curiosité augmenta quand on vit une jolie chienne à poil ras, à tête fine et intelligente, s'élançant d'un bond sur une grosse boule peinte en bleue avec des étoiles d'or, s'y tenir en équilibre et la mettre en mouvement.

La boule commença alors à rouler doucement sur une planche en plan incliné, au bout de laquelle s'en trouvait une autre qu'il fallut remonter.

Et la petite chienne, manœuvrant adroitement de ses quatre pattes, opéra son ascension sans broncher, puis resta immobile sur la boule arrivée en haut.

Les applaudissements retentirent.

Le grand monsieur en habit noir salua.

Puis il fit un signe pour commander l'attention, et la grosse boule redescendit, non plus doucement mais avec toute la vitesse que lui imprimait la pente, sans que la petite chienne qui était dessus perdit son équilibre, et fut poussée ensuite par elle sur la montée, de la façon la plus alerte et la plus triomphante.

Les braves redoublèrent, et, cette fois, Julien y mêla chaleureusement les siens.

## Un émancipateur

Avec la verve et la vigueur qu'on lui connaît, M. Paul de Cassagnac commente, dans le *Pays*, l'allocution adressée par le prince Jérôme aux délégués des journalistes de l'Appel au peuple :

Donc le prince n'est plus rien, ni prince, ni Napoléon, ni prétendant, ni candidat.

Ce n'est plus qu'un soupirant.

Il était donc parfaitement inutile à lui d'ajouter qu'il ne fait ni de la politique parlementaire, ni de la politique de coups de force.

La chose est visible. Pour être parlementaire, il faut être habile ; pour employer la force, il faut être résolu.

Le prince Jérôme n'a rien de tout cela. Chacun le sait, et il était oiseux de le répéter.

La vérité est qu'il ne fait aucune politique.

Il est un ÉMANCIPATEUR !

C'est le mot qui nous a le plus fatigué.

Nous n'avons pas encore compris.

S'il avait affaire à des nègres, nous comprendrions qu'il leur offrît la liberté et qu'il se présentât en émancipateur devant la case de l'oncle Tom.

Mais, dans ce pays-ci, qu'est-ce que cela veut bien vouloir dire ?

Émancipateur de qui, de quoi ?

Si c'était encore de ses enfants ! Et, logiquement, il devrait commencer par là.

Puisque c'est votre rôle, votre mission, votre carrière, émancipez donc le prince Victor, monseigneur ; c'est tout ce qu'on vous demande !

Le prince se déclare pauvre et s'en vante.

Il n'y a pas de quoi.

Après avoir touché plus de douze cent mille francs par an sous l'empire, ce n'est pas une pauvreté qui honore.

Il est vrai qu'avant de devenir prince émancipateur, le bruit court qu'il aurait été prince très émancipé.

Ce qui expliquerait cette pénurie, jetée comme une fin de non-recevoir à des journalistes qui, bien assurément, ne lui demandaient rien.

N'avoir pas le sou n'est pas un crime, mais en faire l'aveu, alors qu'on rêve le pouvoir, est toujours une bévue.

Quand on est hors d'état d'inspirer les dévouements platoniques et d'exciter les enthousiasmes désintéressés, il faut toujours laisser croire qu'on peut compenser les libres fidélités qui refusent de se donner en achetant les autres, qui sont moins scrupuleuses.

Un prétendant qui, de par la nature et par l'éducation, a tout contre lui, n'a pas le droit d'être pauvre.

Et s'il l'est, par malheur, il se garde de le dire, et surtout il se garde bien de faire observer que ses concurrents sont mieux partagés que lui.

PAUL DE CASSAGNAC.

## Le pape hors de Rome

L'Univers publie la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

"Quelques journaux annoncent comme certain que le Saint-Père va quitter Rome ; son départ serait même très prochain.

"Des informations que nous recevons aujourd'hui même nous permettent de dire que ce projet, très sérieusement annoncé il y a environ un an et qui, depuis, n'a jamais été abandonné, a pris, en effet, dans ces derniers temps, une plus grande probabilité. Néanmoins, rien, nous assure-t-on, n'est absolument arrêté et l'on peut, dans tous les cas, affirmer qu'il ne s'agit pas d'un départ immédiat.

"Les réponses gênées, ambiguës ou dilatoires des diverses puissances

aux réclamations du Saint-Siège, prouvent que le Pape n'est pas libre à Rome, expliqueraient que l'exil parût devoir s'imposer à Léon XIII."

## Les femmes faibles et délicates

Ces sensations de langueur et de fatigue, qui font que vous vous sentez à peine capables de vous tenir debout, cet épenchement constant qui enlève à tout votre système sa première élasticité ; enlevant à vos joues leurs fraîcheurs ; ce continuel tiraillement de vos forces vitales, vous rendant irritables et rêveuses, peuvent facilement être enlevés par l'usage de ce merveilleux remède, les Amers de Houblon.

Les irrégularités et les obstructions de notre système sont subitement soulagées, pendant que la cause spéciale de malaise périodique est enlevée pour toujours. Il n'y a personne qui aient autant bénéficié, et qui soient aussi profondément reconnaissantes et montrent autant de zèle à recommander ces remèdes intéressants que les femmes.

## ELLE SE SENT ENCORE JEUNE

"Ma mère était depuis longtemps affectée de Névralgie, et dans une condition pesante, lourde, inactive de tout le système. Maux de tête, prostrations nerveuses elle était dans un état presque désespéré.

"Aucun médecin, aucun remède ne lui procurait de bien-être.

"Il a trois mois elle commença de se servir des AMERS DE HOUBLONS. Les effets furent tels qu'elle se sent tout rajeunie bien qu'elle ait plus de 70 ans.

"Nous pensons qu'il n'y a pas d'autres médecine de famille comparable à celle-ci."

UNE DAME, de Providence.

Bradford, Pa., 8 Mai 1875.

"Ils m'ont guérie de plusieurs maladies telles que mal de nerf, faiblesse de poitrine, menstrues etc. Je n'ai pas été malade une journée depuis que j'ai pris des Amers de Houblon. Toutes mes voisines s'en servent."

Mme ANNIE GREEN.

PERTE de \$3 000.—Un voyage en Europe "qui m'a coûté \$3 000 m'a fait moins de bien qu'une bouteille de Amers de Houblon ; ils ont aussi guéri ma femme, affectée depuis quinze ans, de faiblesse de nerf, d'insomnie et de dyspepsie."

R. M. AUBERN, N.-Y.

## HAUTE AUTORITÉ

Les Amers de Houblon ne sont en aucun sens, un breuvage alcoolique ou une liqueur, et ne doivent être vendus qu'aux personnes désireuses d'obtenir un bitter médical.

GREEN B. RAUM,

U.S. Com. Inter'l Rev.

So. Bloomingville O., 1 Mai 1879.

Messieurs, J'ai souffert pendant dix ans et puis j'ai essayé vos Amers de Houblon. Ils m'ont fait plus de bien que tous les docteurs ensemble.

Mlle S. S. BOONE.

## BÉBÉ EST SAUVÉ !

C'est avec reconnaissance que nous disons que notre bébé en nourrice a été guéri définitivement d'une dangereuse constipation et d'une irrégularité des entrailles par l'usage que faisait sa mère des Amers de Houblon, et qui en même temps a repris sa parfaite santé et sa force première.

Les Parent ROCHESTER N.-Y.

LA SALLE D'EXERCICES.—Le gouvernement fédéral doit faire voter par le Parlement une somme de \$30,000 pour la construction d'une salle d'exercices à Québec. Si la corporation de Québec ne vote pas \$15,000 le gouvernement la fera construire tout de même, mais elle ne servira qu'à des exercices militaires. Avec les \$15,000 de Québec et une pareille somme du gouvernement provincial, on aura une somme de \$60,000 avec laquelle on peut construire une jolie salle.

## Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

## Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 14 janvier 1884—1 an.

## MARCHES DE QUÉBEC.

## Farine et Grains.

Québec, 10 avril 1884.

Farine.—Sup. extra, baril, 196..	\$5 90 a	7 00
Extra.....	5 45 a	5 60
Fort pour boulanger..	5 80 a	6 20
Extra du printemps.....	5 25 a	5 50
Superfine No. 2.....	4 60 a	4 75
Fine.....	4 20 a	4 30
Grains en poches, de 100 livres....	2 60 a	2 80
de seigle en quart.....	0 00 a	0 00
Mais ou blé d'Inde blanc,		
par 200 livres.....	3 70 a	3 80
Mais ou blé d'Inde jaune,		
par 200 livres.....	3 50 a	3 60
Grains.—Blé de semence (rouge)		
par 60 livres.....	0 00 a	0 00
Pois ".....	6 50 a	7 00
Fèves le minot.....	2 00 a	2 50
Avoine 32 livres.....	0 42 a	0 43
Foin par 100 bottes.....	7 00 a	8 50
Paille par 100 bottes.....	3 00 a	4 50
Orge par minot.....	0 60 a	0 65

## Provisions, Etc., Etc.

Québec, 10 avril 1884.

Beurre frais par livre.....	\$0 24 a	0 25
" salé ".....	0 20 a	0 22
Patates par minot.....	0 50 a	0 60
Œufs par douz.....	0 30 a	0 30
Sucre d'érable par livre.....	0 08 a	0 10
Fromage, par livre.....	0 15 a	0 15
Oignons par caisse.....	3 00 a	3 00
Pommes par baril.....	3 00 a	4 00
Oranges par baril.....	00 00 a	00 00
Citrons par baril.....	7 00 a	8 00

## Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 10 avril 1884.

Lard frais par 100 livres.....	\$10 00 a	10 00
" frais par livre.....	0 11 a	0 14
" salé ".....	0 13 a	0 13
Jambons frais par livre.....	0 81 a	0 09
" fumés ".....	0 14 a	0 14
Lard Mess., 200 livres.....	22 00 a	23 00
" Mince, ".....	21 00 a	21 50
" Prime Mess. ".....	19 00 a	20 00
" Engl. P. Mess. ".....	18 00 a	19 00
" Extra Prime. ".....	17 00 a	18 00
Saindoux en sceau.....	2 60 a	2 70

## Poissons.

Québec, 10 avril 1884.

Poissons.—Séché le quintal.....	\$5 00 a	5 50
Morue verte le baril.....	5 50 a	6 00
Saumon No. 1, baril		
de 200 livres.....	20 00 a	20 00
Saumon N.1, la livre.....	0 13 a	00 14
Hareng du Labrador.....	4 00 a	6 25
Son par 100 livres.....	0 75 a	0 80
Gruau par 200 livres.....	5 75 a	6 00

## Terres à bon marché.

## BON CENTRE.

L'ÉTAT DU MICHIGAN a plus de 4,500 milles de chemin de fer et 1,600 de navigation, des écoles et églises dans tout les comtés, bel édifice publics et ps de dettes. Climat salubre et bonne récolte, assemblée de fruit est la meilleure du Nord-Ouesla. Quelques millions d'acres de terre fertile sont et core en vente à bas prix. L'Etat vient de publier un NOUVEAU PAMPHLET contenant une mappe et une description du sol, que vous pouvez avoir gratis en écrivant au COMMISSAIRE D'EMIGRATION, Détroit, Mich.

Québec, 13 mars 1884—13c. 982

## Fil de Fer pour Clôture

20 TONNEAUX de vieux Glement. Bâtiment en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôtures.

A vendre bon marché par

J. & W. REID,

98 & 100, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.  
Québec, 13 mars 1884 983

## LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



## Les Pilules et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

## L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1jd., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé THOMAS HOLLOWAY,  
533, Oxford Street, London  
Québec, 2 novembre 1881—1 an.

## Spécialité de vin blanc POUR LA MESSE

ON TROUVE chez M. HIPPOYTE GIRARDOT, viticulteur et correspondant de notre JOURNAL, à Sandwich, Ontario

1. Des vins pour la Messe, lesquels ont été honorés des recommandations du Révérend Père O'Connor, supérieur au Collège de Sandwich, et de Mgr Walsh, évêque de London.
2. Des vins de table, très appréciés par tous ceux qui en ont fait usage jusqu'à présent.
3. Des jeunes plants de vigne, prêts à être livrés sur demande.

Les prix délient toute concurrence étrangère. Pour renseignements comme pour traiter, s'adresser directement au producteur. Des échantillons seront envoyés sur demande.

Québec, 1er Mars 1883.—1an X

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissent tous les JEUDIS et contenant tout les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, rue Buade, Québec.